

PROGRES EN MATIERE D'INTEGRATION
DES QUESTIONS RELATIVES AUX DEPLACES INTERNES AU HCR
ET PLAN DE TRAVAIL GLOBAL
POUR LES OPERATIONS EN FAVEUR DES DEPLACES INTERNES

I. INTRODUCTION

1. Deux ans et demi se sont écoulés depuis que le Comité permanent interinstitutions a lancé le processus de réforme humanitaire et adopté l'approche modulaire pour améliorer la prévisibilité et la qualité de la réponse humanitaire. Le HCR a assumé avec succès ses nouveaux rôles et responsabilités de chef de file au titre de cette approche. Le HCR s'efforce d'être un partenaire fiable dans le contexte de cet effort de collaboration interinstitutions s'articulant sur les forces opérationnelles et les avantages comparatifs des différentes agences et scellé par des engagements mutuels. Aujourd'hui, le HCR conduit un large éventail d'activités de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes dans 28 pays représentant environ 20 millions de déplacés internes. L'annexe ci-jointe fournit un résumé des activités prévues par le HCR en faveur des déplacés internes pour la période 2008-2009. Ce Plan continuera d'évoluer dans les années à venir.

2. Il convient de rappeler que lorsque le HCR s'est engagé en faveur des déplacés internes au titre de l'approche modulaire au début de 2006, le Haut Commissaire a informé le Comité exécutif du fait que ses nouvelles responsabilités n'impliqueraient pas de structures parallèles au Siège ou sur le terrain. Le Haut Commissaire a donné des instructions à ses cadres supérieurs pour veiller à ce que les questions relatives aux déplacés internes soient intégrées dans les activités de l'Organisation en 2008.

3. Néanmoins, à la lumière de ces nouveaux engagements, qui ont nécessité une coordination intérieure et extérieure importante ainsi qu'une amélioration de la réponse opérationnelle, le Haut Commissaire a autorisé l'établissement temporaire d'une équipe consultative concernant les déplacés internes afin de coordonner les questions les concernant et celles relatives à l'approche modulaire, et à représenter le HCR tant à l'intérieur qu'à l'extérieur concernant les questions relatives aux déplacés internes. Le Coordonnateur principal pour les opérations en faveur des déplacés internes a travaillé en étroite collaboration avec le Haut Commissaire assistant pour les opérations et le Haut Commissaire assistant pour la protection. Au cours de ces deux années et demi d'existence, l'Equipe consultative pour les déplacés internes a contribué à l'élaboration de la politique générale ; a facilité les consultations avec les membres du Comité exécutif sur le rôle du HCR dans les situations de déplacement interne ; a conduit des évaluations en temps réel sur cinq des opérations clés en faveur des déplacés internes ; et a fourni des conseils et des orientations aux bureaux régionaux du HCR, a appuyé

les divisions et les opérations sur le terrain en faveur des déplacés internes. En outre, une équipe de travail interservices, connue comme Equipe d'appui pour les déplacés internes (IST) a renforcé l'échange d'informations sur ces questions au sein de l'Organisation. Un site Intranet a été créé afin de poster des documents clés de politique générale sur les questions de déplacement interne. Des dossiers d'information, y compris sur les quatre piliers du processus de réforme humanitaire, sont communiqués au personnel déployé dans le cadre des opérations en faveur des déplacés internes et les stages de formation de base ont été modifiés pour inclure les questions aux déplacés internes.

4. Conformément à la nécessité d'intégrer les questions relatives aux déplacés internes dans l'action du HCR, l'Equipe consultative pour les déplacés internes a lancé en janvier 2008 un processus de consultations internes et externes visant à préciser la position de l'Organisation en la matière et à identifier les activités supplémentaires à conduire pour intégrer les activités relatives aux déplacés internes dans les structures, les politiques et les programmes du Haut Commissariat.

5. Ce rapport, qui est le fruit de ces consultations, définit le concept de l'intégration de ces questions dans les activités du HCR et de l'engagement plus clair du HCR sur ces questions. Il récapitule également les rôles de la Division des services opérationnels (DOS) et de la Division des services de la protection internationale (DIPS) par rapport aux responsabilités relatives à l'approche modulaire et fournit un appui aux opérations menées sur le terrain. Le rapport passe également en revue les fonctions concernant l'approche modulaire et les déplacés internes qui ont des implications pour d'autres divisions et bureaux régionaux. Enfin, le rapport discute des principaux problèmes rencontrés dans l'intégration des préoccupations relatives aux déplacés internes.

II. INTEGRATION DU ROLE RENFORCE DU HCR CONCERNANT LES DEPLACES INTERNES ET RESPONSABILITES GLOBALES DANS L'APPROCHE MODULAIRE

6. Le HCR a défini l'intégration des questions relatives aux déplacés internes comme « les actions, activités et mesures prises pour intégrer les activités de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'Organisation afin qu'elles conditionnent la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes du Haut Commissariat ».

A. Division des services de la protection internationale

7. Afin d'intégrer les responsabilités renforcées du HCR en matière de protection des déplacés internes et, en particulier, son engagement en tant qu'agence chef de file du Groupe de travail du module de protection global (PCWG), une unité spécifique a été mise sur pied au sein de la toute nouvelle Section d'appui à la fourniture de la protection (PDSS), composée de deux administrateurs principaux chargés de la protection. Un poste, qui figure déjà dans l'organigramme, se concentrera sur les questions générales en matière de protection des déplacés internes. Le deuxième poste, dont le financement est présenté dans l'Appel supplémentaire du HCR pour les programmes en faveur des déplacés internes en 2008, appuiera l'action du module de protection, y compris les besoins liés à ce module et l'appui aux opérations de terrain ainsi que les structures de coordination de la protection dans les pays, indépendamment du fait que l'approche modulaire ait été ou non déclenchée. L'Unité travaillera en étroite collaboration avec

l'Unité de formation et capacités de protection du PDSS qui contribue aux différents organes du PCWG tels que l'Equipe de travail sur l'apprentissage et l'Equipe de travail sur la dotation en personnel de protection. L'Unité coordonnera son action avec d'autres sections engagées dans les questions relatives au module de protection, y compris la Section des conseils juridiques et de la politique de protection (PPLAS) désignée comme agent centralisateur des questions de protection en matière de déplacés internes. La Section chargée du développement communautaire, de la parité et des enfants (CDGECS) dispose d'agents centralisateurs pour la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste ainsi que pour la protection infantile travaillant activement au sein du PCWG. La Section d'information en matière de protection et de détermination de statut (SDPIS) fournit les outils et les orientations nécessaires au développement d'une médiathèque pour les opérations de terrain et celles du PCWG.

8. Les fonctions des responsables de module global concernant la présidence et le fonctionnement du module global de protection global sont assumées par le Bureau du Directeur. Les activités supplémentaires liées à l'établissement de normes et de politiques générales, telles que la consolidation et la diffusion de principes directeurs opérationnels, l'identification des meilleures pratiques, l'examen des instruments développés dans d'autres secteurs/modules, ainsi que l'appui technique aux opérations de terrain – y compris l'appui à l'évaluation des besoins, à la formulation de stratégies, à la planification et à l'examen des opérations - sont déjà couvertes par les capacités existantes au sein de la Division et de ses différentes sections.

B. Division des services opérationnels

9. Au sein de la Division des services opérationnels (DOS), un administrateur principal chargé de la politique générale gère au quotidien le module global de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) en étroite consultation avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le co-responsable du module global. En outre, deux postes d'administrateurs principaux chargés des opérations ont été réaménagés : l'un se concentrera sur le module global d'abris d'urgence afin de conduire les activités du HCR sur les questions relatives aux abris d'urgence en partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge (FICR). L'autre travaillera dans le cadre du module de relèvement précoce, où le HCR a un intérêt particulier, vu l'impact potentiel sur les solutions durables en faveur des déplacés internes, qu'il co-parraine avec le PNUD pour certaines opérations de terrain. Compte tenu de l'intérêt stratégique du HCR et de son rôle actif dans d'autres modules techniques relatifs à la santé tels que le module sur la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), ainsi que le VIH considéré comme une préoccupation transversale pour tous les modules, la DOS a réaménagé l'un de ses postes existants pour faire face à ce problème. La contribution active du HCR au module dont il n'est pas responsable va du développement d'outils à la formation de personnel technique et de gestion ainsi qu'aux missions conjointes à l'appui technique et à la participation aux mécanismes de coordination. La logistique, les télécommunications, la sûreté et la sécurité du personnel dans les opérations en faveur des déplacés internes ont également été pleinement intégrées aux activités du Service de gestion des approvisionnements et du Service d'urgence et de sécurité au sein de la DOS.

C. Formation et perfectionnement du personnel

10. Outre les ressources en personnel, les activités visant à intégrer la problématique des déplacés internes ont concerné les programmes de formation mis en œuvre par les responsables de modules globaux comprenant la participation de nombreux agents du HCR et partenaires de

modules travaillant dans les opérations concernant les déplacés internes. La DIPS élabore un programme d'auto-apprentissage « *Initiation à la protection des déplacés internes* » qui sera obligatoire pour l'ensemble du personnel du HCR d'ici à la fin de 2008. Le module global CCCM s'inspire d'une stratégie de formation gérée conjointement par le HCR, l'OIM et le Conseil norvégien pour les réfugiés. En vertu de cette stratégie, plus de 300 agents interinstitutions travaillant dans des opérations complexes de déplacement interne ont été formés à divers aspects de la gestion et de la coordination des camps. Chaque responsable de module global a élaboré des instruments et des matériaux d'information distribués au personnel du HCR et aux partenaires de modules dans les situations de déplacement interne. Il s'agit notamment de : un CD-Rom « *IDP Key Resources* » produit conjointement par les responsables des trois modules globaux que dirige le HCR ; le manuel interinstitutions « *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons* »; un fascicule « *Protection of Conflict-Induced IDPs: Assessment for Action* »; et les nécessaires pour les modules CCCM sur les abris d'urgence et la gestion des camps¹. Des activités de formation importantes sont menées à bien dans le contexte du module des abris d'urgence ciblant le personnel chargé de la gestion des entrepôts.

11. Dans le domaine du perfectionnement du personnel, un programme d'apprentissage sur les réponses aux situations de déplacement interne est élaboré afin de constituer une réserve de gestionnaires ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour gérer correctement les situations de déplacement interne et assumer leurs responsabilités modulaires. Entre-temps, un certain nombre de stages de formation du HCR tels que le Programme d'apprentissage à la gestion des opérations, le Programme d'apprentissage en matière de protection ; le Programme d'apprentissage en matière de gestion ; et les ateliers sur la gestion d'urgence ont été révisés pour inclure les responsabilités du HCR concernant les déplacés internes.

12. Les responsables de modules globaux s'attèlent à l'identification de bonnes pratiques afin de les poster sur leur site.

D. Déploiement de personnel

13. Dans le contexte de l'intégration des activités en faveur des déplacements internes, on envisage le déploiement d'experts régionaux dans un certain nombre de lieux d'affectation afin d'appuyer les responsables de modules au niveau régional. Pour le module des abris d'urgence, un poste d'administrateur principal régional chargé des services techniques pour l'Afrique vient d'être créé par l'entremise d'un partenaire : la Coopération au développement suisse. Le HCR a également accompli des progrès dans la création de capacités de coordination au niveau régional en organisant des ateliers dans un certain nombre de pays pour renforcer la capacité de direction dans les opérations de terrain. Outre l'appui direct fourni à chaque opération, le déploiement à court terme d'experts modulaires dans les opérations du HCR en faveur des déplacés internes a permis de renforcer la capacité au niveau du terrain. Des experts en matière de coordination et d'abris ont été déployés au Kenya, au Liban, au Pakistan et en Somalie. Au Liban, la réponse en matière d'abris d'urgence a permis d'adopter des politiques et des stratégies communes pour le processus de relèvement. En Somalie, le module pour les abris a été mis au point et établi conjointement par le HCR et UN-Habitat.

¹ Tous les instruments et principes directeurs développés par les modules globaux sont postés sur le site <http://www.humanitarianreform.org>

14. Le HCR a également déployé des experts CCCM au Tchad, en République démocratique du Congo, en Géorgie, au Kenya, en Somalie et à l'ouest du Darfour. Vu la nature complexe du module CCCM en tant que nouveau secteur pour les camps de déplacés internes, ces déploiements ont été décidés pour des périodes plus longues allant de deux à huit mois. Les experts ont mis sur pied des mécanismes de coordination pour le module CCCM dans les opérations de terrain et ont renforcé la protection et l'assistance aux déplacés internes hébergés dans les camps. Deux administrateurs principaux chargés de la protection ont été déployés en RDC pour travailler dans le contexte du module de protection dans les deux provinces du Kivu et le module de protection nationale à Kinshasa afin d'appuyer l'élaboration de stratégies de protection. Au Kenya, le déploiement d'un administrateur principal chargé de la protection a permis d'établir et de renforcer le module de protection. Dans certaines opérations, ces déploiements ont permis l'établissement de postes aux termes de procédures accélérées pour garantir la continuité de la réponse en faveur des déplacés internes. Les déploiements de personnel interne ont été complétés par les déploiements « Surge » et « ProCap », notamment en République centrafricaine, au Tchad, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Somalie. Parmi d'autres exemples de cet appui, il convient de citer le projet de renforcement de la capacité de protection élargie pour couvrir les opérations en faveur des déplacés internes en Azerbaïdjan et en Géorgie.

E. Gestion de l'information

15. Des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la gestion de l'information – en particulier eu égard à l'établissement d'instruments et de bases de données pour faciliter l'analyse, la mise au point de politiques et la création de capacités. Afin de permettre aux équipes du CPI de renforcer les interventions de protection et d'assistance, le HCR continue de fournir un appui à la gestion de l'information dans les opérations sur le terrain couvrant un ensemble d'activités allant de l'information géographique, de la cartographie, de l'établissement de profils des déplacés internes, aux bases de données pour la gestion des camps et aux évaluations de besoins. Outre l'appui aux missions dans des opérations en faveur des déplacés internes en République démocratique du Congo, en Iraq et en Somalie, le module global CCCM a appuyé un projet pilote de gestion de l'information en Somalie et en Ouganda. Une attention accrue est accordée à la gestion de l'information, tant au sein des instances interinstitutions que lors des discussions avec les donateurs et les gouvernements. Dans le cadre de l'intégration des activités de gestion de l'information, le HCR s'efforce d'obtenir un financement du secteur privé pour se doter d'un nouveau système de données contenant plusieurs sous-systèmes afin de satisfaire tous les besoins opérationnels des situations de déplacement interne.

F. Relations extérieures

16. Le Service interinstitutions et Secrétariat (SIAS) du HCR est de plus en plus engagé dans les activités de représentation extérieure auparavant prises en charge par l'Equipe consultative pour les déplacés internes. Le SIAS veille également à ce que les questions relatives aux déplacés internes soient incluses si nécessaire dans les consultations annuelles du HCR avec les ONG. Sur la base des développements au sein des organes extérieurs, le SIAS devrait également s'impliquer davantage dans la communication aux bureaux régionaux, l'appui aux divisions et aux bureaux extérieurs, et les faits nouveaux les plus récents eu égard à l'impact de l'initiative de réforme humanitaire.

G. Elaboration et évaluation de la politique générale

17. L'élaboration de la politique centrale est du ressort du Cabinet et de son Service d'évaluation et d'élaboration de la politique générale (PDES). Concernant l'évaluation et l'étude de l'expérience du HCR concernant l'approche modulaire, l'équipe consultative chargée des déplacés internes, avec l'appui du PDES et des bureaux régionaux, a mené à bien en 2007 des évaluations en temps réel de cinq opérations en faveur des déplacés internes ayant mis en œuvre l'approche modulaire. Les conclusions de ces évaluations ont été communiquées aux membres du Comité exécutif en septembre 2007². En outre, le HCR a contribué à la première phase de l'évaluation modulaire interinstitutions et continuera de participer activement au suivi de ces conclusions et à la deuxième phase prévue. Le PDES assumera la responsabilité primordiale des nouvelles évaluations internes et jouera un rôle moteur dans la participation aux études extérieures.

H. Structure budgétaire

18. En mars 2008, le Comité permanent a adopté une proposition visant à réviser la structure budgétaire du HCR. La composante relative aux déplacés internes de la structure budgétaire permet au Haut Commissariat de présenter un aperçu global des besoins financiers au titre des opérations en faveur des déplacés internes facilitant le suivi de la mise en œuvre des programmes du HCR dans ce domaine.

III. DEFIS RESIDUELS EN MATIERE D'INTEGRATION DE LA PROBLEMATIQUE DES DEPLACES INTERNES

19. Le HCR a beaucoup progressé dans l'intégration des politiques et stratégies modulaires tant au Siège que sur le terrain. Toutefois, il convient de noter que le rôle du HCR à l'appui d'une réponse humanitaire plus efficace face aux situations de déplacement interne a été délicat, en particulier en raison des conséquences opérationnelles de ces nouvelles responsabilités et du nombre accru de bénéficiaires. Il reste des problèmes clés à résoudre pour intégrer pleinement les activités en faveur des déplacés internes dans l'action du Haut Commissariat. Il s'agit notamment de :

a) *Poursuivre l'effort du Siège sans ressources consacrées à la problématique des déplacés internes* : Conformément à la politique de croissance zéro au Siège, les responsabilités plus importantes du HCR ont été assumées dans le cadre des ressources existantes. La situation devrait s'améliorer moyennant une répartition des rôles et des responsabilités dans les divisions afin d'appuyer les bureaux régionaux qui ont assumé l'intégralité des responsabilités opérationnelles des programmes en faveur des déplacés internes sur le terrain.

b) *Conserver la légèreté du processus* : Comme tout autre processus de réforme, l'introduction de rôles plus importants au HCR en vertu de l'initiative de réforme humanitaire et de sa démarche modulaire a conduit à une augmentation importante du nombre de consultations et de réunions et de discussions – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Haut Commissariat, au Siège et sur le terrain. Il reste difficile d'assumer ces tâches accrues de coordination et d'éviter une bureaucratisation des procédures. De meilleures méthodes de gestion de l'information sont

² *Evaluation en temps réel de la participation du HCR aux opérations pour les déplacés internes et l'approche sectorielle : analyse des conclusions* (EC/58/SC/CRP.23).

nécessaires pour permettre au personnel de progresser au rythme des conclusions des réunions et de veiller à ce que les décisions prises dans ces instances soient diffusées dans l'ensemble du HCR. Au Siège, les réunions ultérieures de l'IST qui seront coprésidées par la DOS et la DIPS une fois que l'équipe consultative pour les déplacés internes aura été dissoute, resteront un mécanisme clé de coordination interne pour la problématique des déplacés internes.

c) *Coûts récurrents* : Le HCR a bénéficié jusqu'à maintenant d'un appui considérable de certains donateurs pour jouer son rôle et assumer ses responsabilités dans le cadre de l'approche modulaire, grâce au financement de l'appel pour le budget modulaire global en faveur des déplacés internes. Ce rapport a indiqué certaines des contributions ponctuelles et récurrentes que le HCR apporte pour jouer un rôle actif dans le renforcement de la capacité de réponse d'urgence humanitaire. Un appui constant des donateurs reste essentiel pour poursuivre sur la lancée. Le HCR, de concert avec ses partenaires modulaires, continuera le dialogue avec les donateurs pour renforcer les stratégies de gestion et de mobilisation des ressources, non seulement pour les modules dont il est responsable mais également pour les interventions de programme en faveur des déplacés internes dans d'autres domaines relevant de module dont le HCR n'assume pas la responsabilité.

Annexe
Plan de travail global pour les opérations du HCR en faveur des déplacés internes (DI)
42^e réunion du Comité permanent – 24/26 juin 2008

Nombre de déplacés internes dans le pays**	Interventions clés du HCR	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
		Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Afghanistan***					
150 000 (Une opération de cartographie est en cours et pourrait confirmer un chiffre plus élevé)	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une capacité au sein du Gouvernement pour rechercher des solutions durables • Coordination des modules de protection et d'abris d'urgence • Suivi de la protection • Fourniture d'une assistance limitée (santé) sur des zones d'installation plus vastes • Facilitation des retours au lieu d'origine (plaidoyer, logistique, denrées non alimentaires) et activités d'intégration 	<u>BA</u> 60 978 721 Budget DI au sein du BA	<u>BA</u> 52 270 958 Budget DI au sein du BA	<u>BA</u> 49 871 900 Budget DI au sein du BA	Le 2 mars 2008, l'Equipe humanitaire des Nations Unies dans le pays a décidé d'adopter la démarche modulaire pour l'Afghanistan. Le HCR est convenue d'assumer le rôle de chef de file pour les modules de protection et des abris
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie conjointe de la situation des déplacés internes par les autorités provinciales, l'UNAMA et le HCR débutée à la fin de 2007 et devant être achevée en 2008 assortie d'un Plan d'action pour les déplacés internes. • Une assistance limitée ciblant les groupes vulnérables et la facilitation des retours sur les lieux d'origine se sont poursuivies tout au long de 2007. • Les plans d'intervention d'urgence pour des déplacements ultérieurs éventuels dans le Sud ont été achevés en mai 2007. • Dans une déclaration à la presse suite à sa visite d'août 2007, le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des déplacés internes a fait remarquer l'éventualité d'une augmentation importante du nombre des DI si le conflit se poursuit et si les rapatriés ne sont pas en mesure de trouver des solutions durables ou de s'installer et de s'intégrer ailleurs. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> • Le HCR a assumé la responsabilité du module global pour la protection nationale avec l'UNAMA en tant que responsable adjoint ; les institutions des Nations Unies seront responsables des secteurs de protection suivant : a) DI, déportés, rapatriés – HCR ; b) protection des civils – UNAMA, Unité humanitaire ; c) Droits humains, accès à la justice, ordre public – UNAMA, Unité des droits de l'homme ; d) Protection infantile – UNICEF ; et e) SGBV et autres violences contre les femmes – UNIFEM. • Nouveaux déplacements dus aux opérations militaires dans le sud et nouveaux déplacements dans le nord en raison de la sécheresse et des maigres récoltes. • Il n'existe aucune donnée fiable concernant le nombre et le lieu en raison de la nature du déplacement et les conditions de sécurité ne permettent pas au HCR de vérifier. Les déplacements dans l'urgence resteront pour l'essentiel à court terme et la plupart des personnes déplacées en quête de refuge temporaire auprès de proches ou d'amis dans les pays voisins. Le HCR est en faveur d'une assistance ponctuelle afin de ne pas perpétuer le déplacement. L'alimentation constitue une priorité. • Une étude sur les déplacés internes kuchis dans le sud démontre que les stratégies concernant les moyens d'existence pour déplacés internes au sud de l'Afghanistan peuvent être favorisés par des investissements relativement modestes. • La plupart des régions touchées par le conflit ne sont pas accessibles aux organisations humanitaires pour des raisons de sécurité qui entravent la fourniture d'une assistance humanitaire urgente, le suivi, les interventions de protection et les autres activités de la communauté internationale et dans certains cas du Gouvernement afghan. 					

* Sauf indication contraire, les budgets définitifs par pays, y compris les coûts d'opération, d'administration et d'effectifs sont présentés dans cette matrice. Dans de nombreux pays, les budgets annuels ont couvert les opérations pour les réfugiés et pour les déplacés internes. Dans la plupart des cas, il ne serait pas possible de calculer exactement la part de budget consacrée aux opérations en faveur des déplacés internes dans la mesure où de nombreux coûts sont partagés (par exemple les administrateurs chargés de protection travaillant tant pour les réfugiés que pour les déplacés internes). En conséquence, dans cette matrice, les budgets pour les trois dernières années démontrent la tendance budgétaire globale des opérations du HCR avec les composantes concernant les DI.

** Sauf indication contraire, les chiffres concernant les déplacés internes proviennent du Centre de suivi des déplacements intérieurs, mars 2008.

*** Pays adoptant l'approche modulaire

BA : Budget annuel ; BS : Budget supplémentaire (les budgets sont libellés en dollars des Etats-Unis)

Nombre de déplacés internes dans le pays	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés	
	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.		Budget 2008 en dollars E.-U.
Azerbaïdjan					
686 586 (Chiffre officiel du Gouvernement)	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer • Solutions durables pour les communautés déplacées • Intervention limitée pour le relèvement de centres collectifs et d'écoles dans la capitale de Bakou et à Sumgayit • Formation professionnelle et fourniture de micro-crédits aux déplacés internes • Autonomisation des femmes déplacées face à la violence sexuelle et sexiste • Prise de conscience du VIH/sida • Activités sportives et éducation des filles déplacées 	<u>BA</u> 3 564 813 Part du Budget DI au sein du BA : 500 000	<u>BA</u> 3 023 063 Part du Budget DI au sein du BA : 425 000	<u>BA</u> 2 962 902 Part du Budget DI au sein du BA : 250 000	Les partenariats clés incluent : l'Equipe de pays des Nations Unies (UNCT), l'Union européenne et les organisations non gouvernementales nationales et internationales telles que le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), le Comité international de secours (IRC), UMIT et HAYAT
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> • Bien que des progrès réels aient été accomplis dans la protection des droits politiques, civils, sociaux et économiques des déplacés internes, le principal problème est toujours la création de possibilités de moyens d'existence pour les populations déplacées. • Le HCR a mené à bien une analyse d'intégration des critères d'âge, de genre et diversité pour les déplacés internes en prévision de l'analyse des lacunes concernant les déplacés internes financée dans le cadre du projet de renforcement de la capacité de protection de l'Assistance technique à la Communauté des Etats indépendants et à la Géorgie (TACIS) pour le sud du Caucase. Les consultations nationales à cet égard, l'organisation d'ateliers et la formulation de propositions de projets constituent de nouvelles contributions du projet TACIS en 2007-2008. • La croissance économique de l'Azerbaïdjan permet d'accroître l'intervention du Gouvernement bénéficiant à la population déplacée et donc à diminuer l'appui financier du HCR. Le HCR a néanmoins dû renforcer son rôle consultatif et de plaidoyer et a renforcé son appui aux préparatifs d'un Plan de retour vers le Haut-Karabakh si les accords de paix sous les auspices du Groupe de Minsk de l'OSCE se matérialisent. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> • Le HCR prévoit d'élargir son rôle de plaidoyer en faveur des déplacés internes en fournissant une information, des conseils et une assistance juridiques aux déplacés internes et en reprenant un projet du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC). • Le HCR espère que le processus de résolution des conflits dans le Haut-Karabakh progressera et permettra des pourparlers concernant le retour des populations déplacées. • Moyennant l'accord de toutes les parties, le HCR se tient prêt à dépêcher un certain nombre de missions d'évaluation dans le Haut-Karabakh et dans les territoires voisins afin de contribuer à la planification des retours éventuels à l'avenir. • Dès que le retour sera possible, un personnel additionnel et des ressources matérielles considérables seront nécessaires. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
		Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Bosnie-Herzégovine					
125 600	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer et appui aux solutions durables (essentiellement les retours volontaires et la réintégration) Assistance ciblée (y compris les abris) aux déplacés internes vulnérables dans des logements collectifs Projets de conseils juridiques, d'autonomie et basés sur la collectivité Appui au Gouvernement pour la révision de la stratégie d'application de l'annexe VII de l'Accord de paix de Dayton Appui à la viabilité du retour et solutions d'intégration pour les déplacés internes les plus vulnérables 	<u>BA</u> 10 688 257 Budget DI au sein du BA	<u>BA</u> 6 702 164 Budget DI au sein du BA	<u>BA</u> 5 615 204 Budget DI au sein du BA	Le HCR a reçu pour mandat de coordonner les secours et de faciliter le retour des déplacés internes et des réfugiés conformément à l'annexe VII du cadre général d'accord de paix (Accord de paix de Dayton). Les principaux partenariats avec la CE, l'Equipe de pays des Nations Unies (UNCT), la Banque de développement du Conseil de l'Europe, le Processus de Sarajevo (HCR, Union européenne et OSCE avec les gouvernements de la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie).
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de déplacés internes en Bosnie-Herzégovine était de 518 000 en 2000 et est tombé à 188 000 en 2005. A la fin de 2006, suite à une opération d'enregistrement et de vérification, ce nombre a été établi à 135 000. Suite à sa visite, le représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des déplacés internes, le Dr. Kälén, a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme appuyant les efforts du HCR au fil des ans. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le plaidoyer et les partenariats pour favoriser les solutions durables concernant les 125 000 déplacés internes résiduels (au 31 mars 2008). Efforts accrus, dans le cadre des ressources limitées, pour une assistance ciblée aux déplacés internes les plus vulnérables (particulièrement 7 000 personnes se trouvant dans des logements collectifs, y compris le retour, la reconstruction, la viabilité mais également l'intégration qui devient l'option la plus souhaitable pour de nombreux déplacés internes. Le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des déplacés internes, le Dr. Kälén, prévoit de se rendre en Bosnie-Herzégovine en 2008. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Burundi					
100 000					L'approche modulaire n'a pas encore été adoptée et l'équipe dans le pays a demandé davantage d'orientations et d'informations concernant cette approche.
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernement burundais assume la responsabilité des déplacés internes et n'a pas demandé d'assistance pour ce groupe. Au cours de 2007, le Ministre de la solidarité nationale, du rapatriement, de la reconstruction nationale, des droits de l'homme et du genre, récemment nommé, a encouragé le HCR à jouer un rôle de catalyseur dans la recherche de solutions durables aux déplacés internes au Burundi dans le cadre d'une approche plus large et à préciser de l'Equipe de pays des Nations Unies (UNCT). Dans le contexte du retour volontaire, un nombre limité de déplacés internes a bénéficié de l'assistance du HCR sous forme de suivi, d'assistance juridique et d'aide au logement. Un projet pilote est prévu pour fournir des abris à un groupe mixte de 50 déplacés internes et à 50 familles rapatriées sans terre afin de les installer sur un site mis à disposition par les autorités. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
République centrafricaine***					
197 000 (L'appel du HCR fait état de 212 000 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Suivi de protection • Distribution de denrées non alimentaires • Services de santé essentiels aux déplacés internes • Appui à l'opération d'établissement de profils interinstitutions des déplacés internes 		<u>BS</u> 679 205	<u>BS</u> 2 997 916	L'approche modulaire a été activée et le HCR dirige le module de protection.
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant l'établissement du module de protection, le Groupe de protection pour les déplacés internes a décidé d'une analyse commune de priorités définies ainsi que d'une stratégie. Toutefois, l'absence de partenaires de protection dans le pays reste problématique. • L'engagement de l'UNCT auprès des déplacés internes a commencé en mars/mai 2006 par un projet pilote, dont le HCR est le fer de lance, mis en œuvre grâce à la coopération italienne (COOPI) et Médecins-sans-frontières (MSF) (H/S). • En juin 2006, moyennant le financement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF), le HCR a mis en œuvre une stratégie de protection à trois volets, fondée sur la sensibilisation, le suivi au niveau de la communauté/du village et des ménages. Dans ce contexte, le HCR a établi un système de suivi de la protection, auquel des améliorations ne cessent d'être apportées. • Le module de protection a été adopté en août 2007 et le HCR a demandé, conformément aux orientations du CPI, la mise sur pied de sous-modules concernant les droits de l'homme et l'ordre public. • Le HCR a organisé des séminaires de conscientisation sur les principes directeurs en matière de déplacement interne et de droits des déplacés internes à l'intention des autorités civiles et militaires. • En septembre 2007, une résolution du Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)-Forces des Nations Unies (assortie d'un déploiement initial de 300 policiers et de 500 chargés de liaison militaire) pour une période d'une année, avec pour mandat la sécurité et la protection des civils – particulièrement les réfugiés, les déplacés internes et les civils en danger – et sur les droits de l'homme et l'ordre public à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine. En octobre 2007, les conclusions du Conseil des affaires extérieures de l'Union européenne ont approuvé le déploiement de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) en tant que contribution à la sécurité de la MINURCAT. Le déploiement de la MINURCAT n'a pas encore eu lieu en République centrafricaine. • En 2007, des conseils individuels et un appui médical ont été fournis à plus de 1000 survivants de violations des droits de l'homme. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principales préoccupations en matière de protection en 2008 : violations de la liberté de mouvement et de la liberté d'établissement ; l'instabilité liée aux points de passage ; la justice administrée par des acteurs armés non étatiques ; la poursuite de l'occupation des écoles par l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD) ; les réticences à envoyer les enfants à l'école en raison d'une crainte d'affrontements entre l'APRD et la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC) ; faible pourcentage de filles au niveau des inscriptions scolaires pour permettre l'ouverture de classes ; manifestation d'intérêt pour le respect du droit international humanitaire (DIH) ; et poursuite des incidents relatifs à la violence sexuelle. • En 2008, le HCR prévoit d'élargir les activités de protection en faveur des déplacés internes et de renforcer la présence du HCR dans le nord de la République centrafricaine. C'est ainsi qu'à ce jour, le HCR dispose d'une présence à Paoua et Kada Bandoro couvrant les deux préfectures d'Ouham et Ouham-Pendé. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Budget pour les déplacés internes*				Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Tchad***					
178 918 (L'appel du HCR fait état de 180 000 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de mécanismes de réponse fondés sur la collectivité pour les déplacés internes ayant des besoins spécifiques • Fourniture d'abris et de denrées non alimentaires • Etablissement de profils des déplacés internes • Coordination/gestion des camps de déplacés internes • Expérimentation d'un système d'établissement de rapports sur les incidents de protection • Dialogue au sein de la communauté • Projet d'évaluation de village 	<u>BS</u> 2 866 763 BS 2006 a été établi pour les programmes en faveur des déplacés internes	<u>BS</u> 6 211 494 BS 2007 a été élargi pour les programmes en faveur des déplacés internes	<u>BS</u> 15 871 200	L'approche modulaire a été adoptée en juillet 2007 et le HCR est responsable des quatre modules au niveau local, soit CCCM, abris d'urgence, protection et télécommunications d'urgence.
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tant que responsable du module pour la gestion et la coordination des camps, le HCR a travaillé essentiellement au niveau local avec les comités et des dirigeants locaux de déplacés internes pour promouvoir l'intégration des déplacés internes dans des communautés locales plutôt que dans l'aménagement de camps. • Les membres du module d'abris d'urgence ont fourni des bâches plastiques, des nécessaires familiaux d'approvisionnement en eau et des moustiquaires en fonction des besoins. • En juillet 2007, une évaluation en temps réel du HCR sur sa participation à l'approche modulaire a été effectuée. • Le HCR, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et un certain nombre d'organisations partenaires ont mené à bien un établissement de profils dont le rapport a été publié en août 2007. L'établissement de profils aux fins de protection s'est accompagné d'une cartographie GPS des principaux sites de déplacés internes. En septembre 2007, une résolution du Conseil de sécurité a établi la MINURCAT-Forces des Nations Unies (assortie d'un déploiement initial de 300 policiers et de 50 chargés de liaison militaire) pour une période d'une année avec pour mandat d'assurer la sécurité et la protection des civils, particulièrement les réfugiés, les déplacés internes et les civils en danger ainsi que pour les droits de l'homme et l'ordre public à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine. En octobre 2007, les conclusions du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne ont approuvé le déploiement de l'EUFOR en tant que contribution à la sécurité de la MINURCAT. Le déploiement d'EUFOR n'a commencé qu'en février 2008 et n'est pas encore achevé et la MINURCAT n'a pas encore été déployée. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de déplacés internes a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée. De 55 000 il est passé à 180 000. • La situation s'aggrave compte tenu des affrontements actuels entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles ainsi que les raids transfrontaliers en provenance du Darfour. • Le problème clé concerne l'accès humanitaire. • Parmi les priorités du module de protection, il convient de citer le suivi de protection, la formation aux principes directeurs sur les déplacements internes, la recherche de famille et l'élaboration d'une stratégie de protection incluant les ONG nationales. • La capacité des institutions à s'engager auprès des déplacés internes est mise à rude épreuve en raison des programmes en faveur des réfugiés. • Avec le déploiement de la MINURCAT et de l'EUFOR, les conditions pourraient être réunies pour permettre à 180 000 déplacés internes de rentrer en 2008. • Sur la base de données recueillies en 2007 grâce à des centaines d'évaluations dans les villages, un projet interactif WEBGIS a été mis sur pied : webgis-tchad.intersos.org. • Maintien d'un réseau sophistiqué de télécommunications dans les régions orientales et australes. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Colombie***					
3 millions (Note)	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider le cadre juridique et politique et renforcer la capacité institutionnelle • Renforcer la capacité des déplacés internes et des groupes communautaires • Renforcer les mécanismes de suivi et de supervision de l'Etat 	<u>AB</u> 8 443 625 <u>BS</u> 4 400 000	<u>AB</u> 353 362 <u>BS</u> 14 436 360 Toutes les opérations au titre du BS	<u>AB</u> 376 679 <u>BS</u> 18 179 715	L'Equipe de pays du Comité permanent interinstitutions (CPI) en Colombie a mis en œuvre l'approche modulaire sous la forme de groupes thématiques en septembre 2006. Le HCR a la responsabilité du module de protection.
<p>(Note) Conformément au Tribunal constitutionnel de la Colombie, il y a un écart important entre les chiffres des personnes déplacées donnés par le système d'enregistrement national et la situation réelle. Le Tribunal cite le Directeur de l'Agence présidentielle d'action sociale et la Coopération internationale qui a reconnu que le nombre de déplacés internes en Colombie est proche de trois millions (Décret 218 du 11 août 2006 relatif au jugement T-025)</p> <p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Colombie compte l'une des populations déplacées les plus importantes du monde avec plus de 200 000 nouveaux déplacés internes enregistrés en 2007. • La promulgation d'une loi déclarant 2008 comme l'Année des droits des déplacés internes à l'appui des victimes pour reconstruire leur vie permet d'accroître la visibilité et l'appui aux déplacés internes. • La capacité de protection du HCR a été renforcée moyennant l'ouverture de nouveaux bureaux et la désignation du HCR en tant qu'agence chef de file pour le module de protection du CPI. Six groupes de protection régionaux du CPI ont été activés dans les principaux départements affectés par le déplacement. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déplacements se sont poursuivis en Colombie au rythme moyen de 200 000 nouveaux cas enregistrés par an. • Le principal défi pour le HCR en 2008 consistera à appuyer les efforts de l'Etat pour améliorer sa réponse aux déplacements tout en maintenant les questions humanitaires au premier rang de l'agenda politique. La consolidation des mécanismes du CPI est fondamentale pour l'efficacité d'une réponse interinstitutionnelle concertée. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
		Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Côte d'Ivoire***					
709 000	<ul style="list-style-type: none"> • Création de capacités des acteurs nationaux • Plaidoyer • Protection juridique et physique des déplacés internes • Prévention de l'apatridie • Facilitation de retours • Efforts de suivi et de réconciliation dans les régions de retour et de déplacement • Etablissement de profils des déplacés internes 	Budget pour les déplacés internes inclus dans BA	<u>BS</u> 7 040 170 Opérations en faveur des déplacés internes CAP révisé : 2 514 219	<u>BS</u> 1 070 000	<p>Le HCR a accepté la direction du module de protection en avril 2006 bien que le module n'ait été officiellement adopté par le CPI qu'en août 2006.</p> <p>Suite à une réunion entre le Directeur du Bureau pour l'Afrique et le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire à Genève, le Gouvernement ivoirien a versé 80 000 dollars pour appuyer les interventions du HCR.</p> <p>En février 2008, l'Equipe de pays a accepté de réviser le mandat concernant les groupes sectoriels sur la base des mandats génériques du CPI pour les responsables de secteur/modules.</p>
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une opération d'établissement de profils des déplacés internes à Abidjan a été achevée au début de 2007. • La requête du Haut Commissaire dans le contexte de l'examen à mi-parcours du processus d'appels consolidés, la délégation a révisé le CAP pour qu'il se concentre exclusivement sur la protection juridique et physique des déplacés internes et les efforts de suivi et de réconciliation. Le Budget est passé de 7 040 170 à 2 514 219 dollars. • Etablissement de centres d'information, d'orientation sociale et d'assistance juridique à Abidjan, Boaké, Guiglo et Tabou/San-Pedro. • Le HCR a organisé une retraite du module de protection avec la participation du Coordonnateur humanitaire. Des documents clés tels que la matrice des activités liées à la protection en Côte d'Ivoire, des projets de critères pour le retour des déplacés internes (suite à l'accord de Ouagadougou) ainsi qu'un projet de rapport sur les résultats de l'Opération d'établissement de profils du HCR ont été discutés aux fins d'adoption. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticipant la poursuite des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix de Ouagadougou, le HCR préconise le retour des déplacés internes dans la sécurité et la dignité afin de promouvoir la cohésion sociale. • Appui aux centres de conseils juridiques où le HCR fournit aux déplacés internes un accès aux conseils juridiques pour les aider à obtenir des papiers et à régler leurs problèmes fonciers. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
		Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
République démocratique du Congo (RDC)***					
1,4 millions (plus de la moitié d'entre eux au Nord-Kivu) Le HCR se propose d'assister 400 000 bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Protection des déplacés internes, en mettant l'accent sur la SGVB, moyennant le suivi, le plaidoyer et les interventions. Résolution des litiges fonciers et coexistence pacifique. Appuyer le retour et la réintégration des déplacés internes, y compris la supervision du caractère volontaire, les évaluations de village, les opérations de cartographie et l'appui aux activités génératrices de revenus. Distribution de denrées non alimentaires. Aider le Gouvernement à élaborer un cadre national de retour et de réintégration. Améliorer les conditions de vie sur les sites en veillant à garantir leur caractère civil. Contribuer à répondre aux préoccupations écologiques liées au déplacement. 	BS 14 707 251 Opérations en faveur des déplacés internes	BS 15 298 563 Opérations en faveur des déplacés internes	BS 23 596 400 Opérations en faveur des déplacés internes	Au début de 2006, les modules de protection et de relèvement précoce ont été activés. Le module de protection est dirigé en collaboration avec la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le module de relèvement précoce en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). A la fin de 2007, un mécanisme de CCCM a été établi pour répondre à l'augmentation des installations spontanées.
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> En tant que responsable du module de protection, le HCR a établi sept groupes de travail sur la protection dans les principales régions de déplacement ainsi qu'un groupe de travail sur la protection nationale. Une amélioration de la coordination entre les acteurs humanitaires et avec la MONUC a permis de mettre l'accent sur les violations des droits de l'homme commises par les groupes armés et l'Armée nationale. Cela a conduit à des mesures concrètes qui ont amélioré la sécurité des déplacés internes et d'autres personnes touchées par le conflit. Ces mesures ont inclus des déploiements ciblés de la MONUC pour protéger les populations civiles, établir des zones sûres, et identifier et licencier les auteurs de violations des droits de l'homme. Les évaluations conjointes et la planification stratégique ont permis de répondre aux besoins tels que les activités visant à promouvoir la réconciliation, régler les questions relatives au logement, aux droits fonciers et renforcer les systèmes judiciaires. Le HCR a renforcé sa présence dans différentes provinces à l'est de RDC afin d'assumer son rôle de chef de file du module de protection. Les modules de relèvement précoce ont été établis aux niveaux national et provincial. Leur rôle a consisté jusqu'à présent à identifier les lacunes au niveau de la réintégration et du relèvement précoce et à alerter les modules sectoriels responsables de mettre en oeuvre les activités pour remédier aux déficiences. Par le biais du module de relèvement précoce, une mission conjointe HCR/PNUD a été dépêchée en octobre 2007. Une évaluation en temps réel sur l'approche modulaire et le rôle du HCR a été achevée en août 2007. En raison de la situation explosive au Nord-Kivu, les déplacements n'ont cessé de se produire. En septembre 2007, des milliers de personnes ont été déplacées, et un nombre important d'incidents de violence sexuelle a été rapporté. On estime que plus de 370 000 déplacés internes (en septembre 2007) ont été déplacés au Nord-Kivu depuis décembre 2006. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> Les retours ont déjà eu lieu dans certains endroits. La Conférence de paix de Goma a amélioré les perspectives de paix. Toutefois, il faudra relever de grands défis en matière de réintégration pour garantir la viabilité des retours. Suite à une mission interinstitutions concernant le VIH en avril 2007, des fonds ont été débloqués pour des projets liés au VIH en faveur des déplacés internes. Il faudra déployer plus d'efforts en 2008 pour renforcer les modules, nouer des relations efficaces avec les autorités provinciales et développer des liens avec les programmes de développement. Dans le contexte de la réintégration des rapatriés (ex-déplacés internes), le HCR prévoit de contribuer à l'expansion des activités génératrices de revenus et d'abris actuellement mis en oeuvre pour les rapatriés (ex-réfugiés). Une nouvelle tendance préoccupante s'est manifestée : le déplacement se produit de plus en plus sur une base ethnique. L'augmentation des victimes de violence sexuelle et sexiste est également préoccupante. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Erythrée					
12 600 (données du HCR de mars 2008)					L'Equipe de pays en Erythrée utilise l'approche modulaire dans sa planification d'urgence.
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> Le HCR, bien qu'il fasse partie du Programme conjoint et élargi des Nations Unies (composé du PNUD, de l'UNICEF, du HCR et du FNUAP), ne conduit aucune activité en faveur des déplacés internes. La composante des abris dans le cadre du programme conjoint et élargi actuel incombe au PNUD et au CICR. La gestion et la coordination des camps est prise en charge par le Gouvernement érythréen. Les membres de l'UNCT se sont mis d'accord qu'en cas de nouvelle situation d'urgence (qui se traduirait par un déplacement intérieur), le HCR assumera son rôle de chef de file en vertu de l'approche modulaire, c'est-à-dire la protection, les abris d'urgence et la gestion des camps si la situation l'exige. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Ethiopie***					
100 000 à 250 000 (estimation) Aucun chiffre fiable n'est disponible)	<ul style="list-style-type: none"> Les membres de l'UNCT discutent actuellement de la création de capacités au sein des autorités gouvernementales et des ONG locales afin d'appuyer les déplacés internes. Appui à l'UNCT moyennant des denrées non alimentaires. 				L'approche modulaire a été adoptée en avril 2007 mais les modalités doivent être précisées avec le Gouvernement. Le HCR et l'OIIM co-président le module CCCM. Le HCR contribue également à l'UNC dans le cadre du module des abris d'urgence.
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle <ul style="list-style-type: none"> Avec l'adoption de l'approche modulaire en avril 2007, il convient de se mettre d'accord sur une définition des déplacés internes ainsi que sur l'échelle et les causes du déplacement. La traduction des documents pertinents, y compris les principes directeurs sur le déplacement interne dans les langues locales devrait être effectuée en 2008. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Géorgie					
220 000 à 247 000	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer • Solutions durables pour les communautés déplacées. • Interventions humanitaires de petite échelle. 	<u>BA</u> 4 304 911 Budget pour les déplacés internes de 350 000' inclus dans BA	<u>BA</u> 4 462 858 Budget pour les déplacés internes de 793 629 inclus dans BA	<u>BA</u> 4 680 519 Budget pour les déplacés internes de 811 859 inclus dans BA	Le HCR a un rôle officiel à jouer dans le processus de résolution des conflits entre le Gouvernement géorgien et les régions séparatistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud sur des questions liées aux déplacés internes et au retour. Parmi les partenariats clés, il convient de citer la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (UNOMIG) , l'UNCT, l'OSCE, SDC, le NRC et le DRC.
Actualisation 2006-2007 <ul style="list-style-type: none"> • Le Représentant du Secrétaire général pour les droits humains des déplacés internes a recommandé au HCR d'aider le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale concernant les déplacés internes afin de surmonter les obstacles au retour, notamment la pénurie de solutions politiques régionales, la discrimination et les préoccupations de sécurité. Le HCR a appuyé la préparation d'une stratégie nationale concernant les déplacés internes que le Gouvernement a adopté en février 2007. • Un fossé reste à combler entre les secours et le relèvement qui ne peut l'être sans une augmentation des ressources. • Le principal obstacle à la situation prolongée de déplacement intérieur reste la résolution problématique d'un conflit territorial concernant l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Projections 2008-2009 et analyse situationnelle <ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement s'efforce d'élaborer un Plan d'action pour traduire les objectifs de la stratégie nationale en actions concrètes pour les déplacés internes et pour garantir une mise en œuvre pleine et entière engageant les représentants du Gouvernement, de la société civile et de la communauté internationale. • Il faut davantage de ressources pour les territoires disputés d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud afin d'améliorer les conditions de vie de nombreuses personnes qui se trouvent dans le dénuement dans la Province de Gali en Abkhazie, Géorgie. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Guinée**					
Tout dernier chiffre : 19 000 (Rapport de l'IDMC en 2005)					L'approche modulaire a été officiellement adoptée en février 2008 mais sur les conseils du Coordonnateur des secours d'urgence et du CPI seulement dans cinq secteurs. Aucun des modules globaux dont le HCR est responsable n'a été activé.
Actualisation 2006-2007 <ul style="list-style-type: none"> Aucun engagement auprès des déplacés internes. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Budget pour les déplacés internes*				Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Iraq					
2 778 305 (dont plus d'un million déplacés après février 2006)	<ul style="list-style-type: none"> Interventions et suivi de protection ; coordination, plaidoyer et établissement de normes ; réseau élargi de centres de protection et d'assistance ; équipes mobiles. Satisfaire les besoins d'abris humanitaires d'urgence et les besoins d'appui domestique. Création de capacités des autorités nationales aux niveaux central et local dans la réponse d'urgence. Préparation aux situations d'urgence pour 100 000 personnes (à l'intérieur de l'Iraq). Aider les communautés touchées par le déplacement à renforcer leurs capacités d'absorption (eau/assainissement, éducation, santé, infrastructures). 	BS 20 900 000	BS 26 700 000 (dont 60 pour cent était consacré aux déplacés internes)	BS 44 500 000 pour les opérations à l'intérieur de l'Iraq sur un budget régional de 261 millions ; les activités ciblant 350 000 DI vulnérables et 60 000 rapatriés sur un total de 2,77 millions de DI et environ 110 000 rapatriés ; le programme assiste également 42 094 réfugiés non iraqiens à l'intérieur de l'Iraq. 70 pour cent du budget est consacré aux DI/rapatriés	Conformément à la résolution 1770 du Conseil de sécurité, le système modulaire de l'Equipe de pays des Nations, lié au Fonds fiduciaire pour l'Iraq/au Fonds de reconstruction pour l'Iraq en tant que mécanisme de financement (à ne pas confondre avec l'approche modulaire du CPI) a été remplacé en décembre 2007 par une nouvelle structure de coordination fondée sur les équipes d'action sectorielles (SOT) à Amman et un groupe politique à Bagdad. Le HCR conduit l'équipe chargée de la protection et codirige l'équipe chargée des abris/des denrées non alimentaires avec UN-Habitat. Il conduit également la composante de protection dans le groupe politique de Bagdad. Les équipes d'action sectorielles incluent également des ONG et d'autres acteurs en tant qu'observateurs (CICR). Le HCR continue de présider le groupe de travail sur les DI et participe au groupe de travail humanitaire présidé par l'OCHA.
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de personnes déplacées depuis Samarra en Iraq a augmenté de façon substantielle passant de 24 942 en mars 2006 à 1 268 873 en décembre 2007. Depuis la mi-mai jusqu'à la fin 2007, on a enregistré une augmentation de presque 450 000 personnes déplacés dans les dossiers du Ministère du déplacement et de la migration (MoDM) et du gouvernement régional du Kurdistan. L'augmentation est due à une combinaison de nouveaux déplacements, d'un accès amélioré des DI à l'enregistrement, d'une capacité accrue du Ministère du déplacement et de la migration en matière d'enregistrement des DI et du transfert de données des gouvernorats au Bureau central de Bagdad. La plupart des DI ne peuvent rentrer en raison du manque de sécurité, de l'occupation des lieux ou de la destruction des logements. Des retours substantiels ont commencé de se produire au cours du deuxième semestre de 2007 en raison d'une amélioration des conditions de sécurité dans certaines régions du centre de l'Iraq et de l'érosion des mécanismes d'accueil des populations déplacées dans les gouvernorats à l'intérieur de l'Iraq et dans les pays voisins. En 2007, le HCR a distribué des denrées non alimentaires à 181 172 DI et rapatriés, les aidant à subvenir à leurs besoins essentiels de survie dans 18 gouvernorats. 80 063 DI/rapatriés et leurs communautés hôtes ont accès à une eau potable propre du fait de projets de relèvement et d'entreposage de l'eau. 166 724 ont eu accès à des centres de soins de santé. Le projet pilote de Kerbala sur le renforcement des capacités de préparation et de réponse d'urgence locales a été achevé avec succès. Il a permis de familiariser le personnel du MoDM et des gouvernorats locaux en matière de protection internationale et de leur donner des techniques et des instruments pour les réponses d'urgence humanitaires y compris la gestion des camps. Le projet de Kerbala a été imité avec succès à Wassot, Thi Qar et Missan vers la fin de 2007. L'accès à l'Iraq est resté gravement entravé par les conditions de sécurité, particulièrement au centre et au sud. Le HCR a continué d'aider le MoDM à élaborer la politique nationale en matière de déplacement interne en étroite coordination avec le Gouvernement régional du Kurdistan. 					

Projections 2008-2009 et analyse situationnelle

- En mars 2008, on comptait 2,77 millions de DI en Iraq dont plus de 1,5 million étaient déplacés depuis mars 2006. Le HCR estime que les retours au cours du deuxième semestre de 2007 et des trois premiers mois de 2008 s'établiront à 50 000 pour les réfugiés et à 60 000 pour les DI. Le HCR estime les mouvements de population ultérieurs en 2008 à : 100 000 nouveaux déplacés ; 100 000 réfugiés/rapatriés et 120 000 DI rapatriés. En 2009, le HCR prévoit un total de 450 000 rapatriés (200 000 réfugiés et 250 000 DI) et 50 000 nouveaux DI.
- Les équipes sectorielles établies en décembre 2007, fusionnent les agendas humanitaires et de relèvement moyennant une orientation plus marquée vers les réponses humanitaires. Grâce à cette nouvelle structure de coordination, un plan d'appels consolidés a été lancé en février 2008 visant à recueillir un montant total de 265 millions de dollars E.-U. dont 40,7 millions pour couvrir les projets du HCR.
- En 2008, la population bénéficiaire cible est de 350 000 DI et de 60 000 rapatriés. Le HCR fournira : a) abris et appui domestique par le biais de distributions d'urgence de nécessaires d'abris et de denrées non alimentaires ; b) protection de la sécurité juridique et physique des DI et des rapatriés moyennant un accès à la sûreté, à l'enregistrement, aux papiers et aux services essentiels ; c) promotion de la subsistance des DI moyennant l'amélioration des infrastructures communautaires, des équipements et des services dans les zones accueillant des DI afin d'accroître la capacité d'absorption des communautés hôtes (Projet fondé sur la collectivité dans les secteurs de l'eau/de l'assainissement, de la santé, de l'éducation ; et d) établissement d'un gestion de l'information et d'un suivi à l'échelle du pays pour le recueil, l'analyse et la diffusion de données sur le nombre de DI, les tendances et les besoins.
- En 2009, le programme connaîtra un déplacement des priorités vers l'assistance aux rapatriés ayant des besoins humanitaires persistants et se trouvant vulnérables du fait de nouveaux déplacements ou de déplacements secondaires.
- Le projet de renforcement des capacités de préparation et de réponse d'urgence locales se poursuit dans les gouvernorats de Missan, Thi Qar et Wassit et a été étendu en 2008 pour couvrir les trois gouvernorats du nord.
- Le Gouvernement iraquien devrait adopter la politique nationale sur les déplacements intérieurs. Le MoDM a publié un projet de document de politique nationale aux fins de discussions ultérieures et d'adoption en Conseil des Ministres. La conférence nationale visant à lancer cette politique devrait avoir lieu en juin 2008 à Bagdad.

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Kenya***					
300 000 à 350 000	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de protection, plaidoyer et aide juridique/centres d'information • Distribution de denrées non alimentaires, tentes et abris temporaires • Formation et appui au gouvernement, Croix-Rouge kényane et partenaires du CCCM • Intégration du VIH/sida dans la réponse • Coordination modulaire 	Sans objet	Sans objet	<u>BS</u> 19,2 millions	L'approche modulaire a été adoptée au début de janvier 2008. Le HCR a pris la conduite des opérations concernant les modules de protection, CCCM, abris et denrées non alimentaires. Le HCR travaille avec la Société de la Croix-Rouge kényane, les ONG nationales et internationales ainsi que les groupes confessionnels.
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> • Début janvier 2008, une flambée de violence a suivi une élection présidentielle contestée. • Les observateurs nationaux et internationaux avancent que le vote a été gravement entaché d'irrégularités graves. Des émeutes et des pillages ont été enregistrés dans les centres urbains dans l'ensemble du pays. La violence comporte une dimension ethnique claire, les membres de groupes ethniques spécifiques ayant été ciblés. • La violence a connu un paroxysme au bout d'une semaine, ayant affecté quelque 500 000 personnes, dont 300 000 Di et 6 000 Kenyans cherchant refuge en Ouganda. Plus de 1 500 personnes ont été tuées. Des habitations et des bureaux ont été détruits. Les personnes ont fui ou ont été évacuées de leurs maisons et de leurs terres et ont trouvé un abri où elles le pouvaient, souvent dans des bâtiments publics tels qu'écoles ou églises. Les services publics, particulièrement de santé publique, ont été perturbés en raison d'une pénurie de personnel et d'une diminution des stocks de fournitures médicales. • Fin février 2008, le Président kenyan, Mwai Kibaki, et le Chef de l'opposition, Raila Odinga, ont signé un accord pour mettre fin à la crise post-électorale du pays sous l'égide de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Un Gouvernement de coalition comprenant les membres du parti actuellement au pouvoir et de l'opposition a été constitué. En mars 2008, le Gouvernement a publié sa stratégie nationale de réconciliation et de relèvement social et économique d'urgence qui comprend des plans ainsi qu'un appel visant à régler les problèmes dans les domaines de la réconciliation nationale, de l'établissement de la paix, de la sécurité et de la réinstallation des déplacés internes. Dès mai 2008, des retours spontanés avaient commencé dans certaines régions du pays alors que des milliers d'autres personnes vivant dans les camps de déplacés ou auprès de familles hôtes avaient toujours besoin d'une assistance humanitaire. Dans d'autres cas, le Gouvernement et la Croix-Rouge kényane avaient commencé de promouvoir les retours dans certaines régions du pays, ciblant particulièrement les déplacés internes travaillant dans le secteur agricole. • Si l'on se fonde sur l'hypothèse que les hostilités ne reprendront pas, les stratégies d'assistance et modulaires du HCR se concentreront sur les efforts avec le Gouvernement et la Croix-Rouge kényane pour régler les questions de transition liées à la recherche de solutions durables pour les déplacés internes, à la gestion actuelle et à la fermeture des camps, à la fourniture d'abris et de denrées non alimentaires dans les régions de retour ou de réinstallation. En attendant une solution durable, le HCR continuera de répondre aux besoins humanitaires des déplacés internes dans leurs zones d'accueil. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
		Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Liban					
En novembre 2006, 200 000 Libanais étaient déplacés par le conflit de juillet-août 2006. Avant juillet 2006, on estimait que 68 000 à 600 000 Libanais avaient été déplacés du fait de la guerre civile et des invasions israéliennes entre 1975 et 1990.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la protection. • Déminage/prise de conscience de l'existence de mines. • Denrées non alimentaires. • Projets communautaires. 	<u>BS</u> 4 538 716 BS régionaux de 17 millions dont 4,5 millions dépensés en faveur des DI au Liban	<u>BA</u> 2 353 557		Présidence du module de protection et d'abris/denrées non alimentaires entre août et octobre 2006. Les responsabilités du module sur les abris/denrées non alimentaires ont été transférées à UN-Habitat. Le HCR co-préside actuellement le Groupe de travail sur la protection.
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> • Le HCR préside le Groupe de travail sur la protection • Effectuer un suivi de la protection et déterminer la capacité de l'Organisation. • Entrer le résultat du suivi de la protection dans les projets d'assistance mis en œuvre par les institutions • Projet de création de capacités pour les centres de développement social du Ministère des affaires sociales dans les secteurs enregistrant un déplacement majeur. • Alerter les participants des groupes de travail sectoriels sur la coordination générale concernant les DI, la santé mentale, les abris et les moyens d'existence pour examiner les besoins de protection des populations vulnérables dans leurs projets. • Désengagement général du HCR en 2007 eu égard aux questions relatives aux DI. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
		Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Libéria***					
7 000 à 23 000 En 2008, le HCR prévoit d'assister 325 000 DI rapatriés	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR consolide les efforts déployés ces dernières années pour parachever les interventions visant à viabiliser le retour en restaurant les services essentiels, l'autonomie, et en assurant des réponses globales aux incidents de protection. Créer la capacité et renforcer le partenariat avec des parties intéressées nationales et internationales clés pour assurer la viabilité des interventions humanitaires. 	<u>BS</u> 13 754 660	<u>BS</u> 10 774 094 (comprenant un report de 2006 de 7,3 millions et des contributions nouvelles de 3,4 millions)	<u>BS</u> 1 973 052 (intégralement financé moyennant un report de 2007 et ne couvrant que les six premiers mois de 2008)	<p>L'approche modulaire a été mise en œuvre en janvier 2006, le HCR étant considéré comme le responsable des modules relatifs à la gestion des camps, à la protection et aux abris d'urgence.</p> <p>Le Forum consultatif sur les déplacés internes supervise toutes les questions liées aux DI et est co-présidé par le Gouvernement et le Coordonnateur humanitaire.</p>
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec 90 pour cent des DI rentrés chez eux, le programme s'est fixé comme première priorité de fournir une protection et une assistance aux rapatriés et aux communautés accueillant les DI ainsi que la réhabilitation de l'environnement des anciens sites d'accueil de DI. Des groupes restreints de protection ont été établis dans 11 des 15 pays. Parmi les priorités de protection, on compte la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, l'exploitation et les sévices sexuels, la protection infantile, la protection de personnes ayant des besoins spécifiques et les droits humains. Des activités fondées sur la collectivité ont été lancées dans des régions enregistrant d'importants retours de DI. Parmi les activités, on compte la fourniture d'abris permanents, un projet d'énergie solaire ciblant les écoles, les dispensaires et les locaux administratifs ainsi que des activités de réintégration fondées sur la collectivité dans plusieurs secteurs, des projets de réintégration dans les régions enregistrant un grand nombre de retours de DI et l'appui aux dispensaires pour les communautés dans les anciens sites de DI. En 2007, le HCR a parachevé une étude menée avec d'autres agences sur la fermeture des camps et a présenté ses recommandations au Forum consultatif sur les DI ce qui a conduit à la fermeture de camps. Une évaluation en temps réel de la participation du HCR à l'approche modulaire au Libéria a été achevée en mai 2007. Le transfert au Gouvernement a commencé ; le Gouvernement préside déjà le module de protection avec le HCR. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Les opérations du HCR connaissent un ralentissement. Le HCR se concentre sur le désengagement et le transfert aux autorités locales et aux acteurs du développement. Le HCR s'efforce de mettre en œuvre des activités conjointes pour renforcer les institutions nationales de protection et promouvoir l'autosuffisance dans les communautés de retour dans le cadre de sa stratégie de retrait. En septembre 2007, les discussions se sont intensifiées sur la façon dont le réseau de suivi pourrait à l'avenir être lié aux activités du PNUD à l'appui de la politique de décentralisation du Gouvernement, particulièrement les équipes d'appui dans les pays. Le Gouvernement continuera de présider les réunions du module de protection. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Myanmar					
503 000 (concerne seulement les régions frontalières de l'est et n'inclut pas les DI dans le reste du pays)	<ul style="list-style-type: none"> Aider les communautés touchées par les mouvements de population. Aider les communautés à renforcer les capacités d'absorption pour le retour éventuel des réfugiés depuis la Thaïlande et/ou les DI. 	<u>BA</u> 4 845 122 (dont 763 200 pour les DI)	<u>BA</u> 5 716 110 (Augmentation du budget initial du Comité exécutif de 4 304 946 grâce à un financement additionnel. Pour les DI : 1 242 520)	<u>BA</u> 6 175 264 (dont 1 160 000 pour les DI. Augmentation de 920 000 en raison d'un financement additionnel)	Le HCR organise des consultations trimestrielles à Yangon avec les partenaires opérationnels et d'exécution. Le HCR préside également le groupe de travail sur les déplacements de population au sein de l'équipe de pays des Nations Unies. Le HCR travaille avec le Gouvernement et un certain nombre d'ONG
Actualisation 2006-2007 <ul style="list-style-type: none"> En avril 2006, le HCR a signé une lettre d'accord avec un nouvel interlocuteur gouvernemental, le Ministère pour les progrès des régions frontalières et des races nationales et les questions de développement. Cette lettre a été renouvelée en août 2007. Une antenne a été établie à Mawlamyine et le HCR dispose d'une présence permanente à Myeik, Thandaung et Mawlamyine (2007). En 2007, une stratégie d'intervention dans le sud-est a été élaborée définissant les objectifs à court, moyen et long terme, sur la base d'une compréhension de la situation telle qu'elle peut être actuellement évaluée et tenant compte des différents scénarios d'opération. La stratégie inclut également une classification des déplacements ainsi qu'une description des régions où le déplacement a toutes les chances de se produire. Le HCR a augmenté le nombre de projets à impact rapide fondés sur la collectivité et sa présence lorsque l'accès est autorisé. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle <ul style="list-style-type: none"> Le HCR continuera de mettre l'accent sur le caractère strictement humanitaire de son intervention pour les communautés touchées par les mouvements de population et il préconisera l'accès humanitaire à ces populations. Le HCR négocie un nouveau mémorandum d'accord avec le ministère de la santé afin d'améliorer l'approche communautaire basée sur les politiques générales principales, afin de permettre de trouver de nouveaux partenaires d'exécution et de renforcer la présence du HCR dans les régions d'accueil les plus reculées. Accroître, systématiser et définir les compilations de données conformément à la typologie d'une situation de DI. En conséquence, l'établissement de profils des DI sera mis en oeuvre si les conditions le permettent. Le HCR renforcera le mécanisme de coordination à tous les niveaux afin de disposer d'une capacité plus globale d'activités et de mise en oeuvre. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés	
	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.		Budget 2008 en dollars E.-U.
Népal					
50 000 à 70 000	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la protection Orientation en matière d'enregistrement Plaidoyer pour des solutions durables Appui à la politique nationale sur les DI VIH/sida : interventions pour les populations touchées par le conflit (prise de conscience et distribution de préservatifs) 	<u>BA</u> 6 865 442	<u>BA</u> 6 975 643	<u>BA</u> 8 816 251 (Aucune composante relative aux DI dans le budget de 2008)	<p>L'équipe de pays des Nations Unies a mis sur pied 8 modules pour la planification d'urgence, un seul étant consacré aux déplacements liés au conflit. Les questions relatives aux DI ont été intégrées au module de protection conduit par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).</p> <p>Le HCR travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions concernées des Nations Unies, un grand nombre d'ONG et le Ministère de l'intérieur.</p> <p>Le HCR et le HCDH ont coprésidé le groupe de travail concernant la protection des DI jusqu'en mars 2008, date à laquelle ces questions ont été intégrées dans les activités du groupe de travail chargé de la protection</p>
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> Suite à l'accord de paix avec le parti communiste des maoïstes du Népal, le Gouvernement népalais a présenté un budget de 330 millions de roupies népalaises pour la gestion des déplacés internes. Le déplacement dû au conflit intérieur depuis 1996 a été initialement estimé en 2006 à 100 000 – 200 000. Toutefois, lors de l'été 2007, le groupe thématique des Nations Unies est tombé d'accord sur le chiffre de 50 à 70 000 DI, estimation plus réaliste. En 2006-2007, le HCR a participé à une évaluation interinstitutions et contribué à l'appui des efforts gouvernementaux. En 2006, le HCR a préconisé l'adoption d'une nouvelle politique des DI plus conforme aux principes directeurs sur le déplacement intérieur et les normes de droit international qu'à la politique adoptée en mars 2006. En février 2007, cette politique révisée concernant les déplacés internes a été adoptée. Entre août et octobre 2006, le HCR a établi deux bureaux dans la région orientale et la région centre-ouest. Il est difficile d'identifier et de localiser les DI au Népal. Aucun camp de DI ou d'installation n'a été établi. Les retours de DI qui ont eu lieu depuis le cessez-le-feu d'avril-mai 2006 se sont accrus après la signature de l'accord de paix global de novembre 2006. Ces retours n'ont pas dû rencontrer d'obstacles importants même si certaines catégories (représentant toutefois une minorité) font face à des défis sérieux. Ces catégories incluent les DI aux affiliations politiques connues ou les détenteurs de terres ou de biens importants. Une mission interinstitutions concernant le VIH a eu lieu en novembre 2006 et moyennant un financement fourni par le Ministère du développement international (DFID)(UK), les programmes en faveur des populations déplacées internes, qualifiées de populations touchées par le conflit, ont été mis en œuvre dans certaines régions de l'est et de l'ouest du Népal. Le HCR a reconnu un besoin important des DI rapatriés en matière d'échange d'informations et de protection dans les régions de retour. En réponse, entre février et décembre 2007, le HCR a organisé une série de 20 ateliers régionaux dans les régions orientale et occidentale couvrant 25 pour cent du pays afin de faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle entre les factions en conflit pour promouvoir la réconciliation ; créer un environnement propice à un retour durable et faciliter la prise de conscience sur les principes directeurs en matière de déplacement intérieur et sur les droits des déplacés internes conformément à la politique nationale en matière de DI. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre novembre 2007 et janvier 2008, une évaluation appuyée par le HCR a révélé qu'environ 80 pour cent des DI enregistrés étaient rentrés sur leur lieu d'origine (avec un record de 90 pour cent dans la région occidentale) et la plupart de ceux qui étaient encore déplacés avaient déjà décidé de ne pas rentrer. Vu la diminution marquée des nouveaux déplacements et de retours importants de DI (85 pour cent au centre-ouest, 90 pour cent à l'ouest et 75 pour cent à l'est) ou optant pour d'autres solutions durables, l'opération du HCR en faveur des DI au Népal a pris fin et il n'y a pas de composante budgétaire pour les projets de DI en 2008. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Pakistan***					
<p>4000 DI sont toujours déplacés depuis le tremblement de terre de 2005</p> <p>Un total de 2,5 millions de personnes étaient sans abris suite aux inondations de 2007 ; environ 300 000 personnes ont été déplacées mais seraient aujourd'hui rentrées.</p> <p>Un déplacement à grande échelle en raison de luttes tribales et sectaires et de l'insurgence aurait eu lieu dans de nombreuses régions de la province-frontière du nord-ouest et au Balouchistan mais il n'existe aucune donnée fiable</p>	<p>Le HCR a dirigé le module CCCM au cours de l'opération lancée pour le tremblement de terre (10 octobre 2005 - 30 juin 2007) et a appuyé tous les camps de plus de 200 000 personnes.</p> <p>En 2007, le HCR a répondu à l'inondation au Balouchistan en distribuant des matériaux d'abris et des denrées non alimentaires à 150 000 personnes.</p> <p>Pour ce qui est du déplacement dans la province-frontière du nord-ouest et au Balouchistan, le Gouvernement, moyennant l'autorité de gestion de la catastrophe nationale (NDMA), n'a pas demandé à ce jour une assistance des Nations Unies.</p>	<p>Le HCR a reçu des contributions d'un montant de 33 632 030 dollars pour le tremblement de terre. Programme d'assistance de 2005 à 2007.</p>	<p>Le HCR a reçu des contributions de 2 473 407 dollars pour aider les victimes des inondations de 2007</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Les modules liés aux secours relatifs au tremblement de terre ont été supprimés en mai 2006. Les réunions se sont poursuivies dans le cadre du mécanisme de coordination Gouvernement/Nations Unies avec la participation du HCR/RCO jusqu'à la mi-2007.</p> <p>Le partenariat avec l'autorité gouvernementale chargée du relèvement, de la reconstruction suite au tremblement de terre, l'armée pakistanaise, les autorités locales et le NRC a été crucial dans la phase de retrait du HCR le 31 décembre 2006.</p> <p>Les modules d'abris d'urgence, CCCM et protection ont été activés suite aux inondations de 2007. Le HCR a participé aux modules conduits par la FICR, l'OIIM et l'UNICEF.</p>
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> Suite à la phase de réponse d'urgence liée au tremblement de terre, les responsabilités en matière d'intégration des DI ont été assumées sous la responsabilité du Bureau du coordonnateur résident. Environ 2,5 millions de personnes dans les provinces de Sindh et du Balouchistan au sud du Pakistan ont été initialement touchées par le cyclone et les inondations de juin 2007. On estime à 300 000 le nombre de personnes déplacées ayant reçu une assistance et étant probablement rentrées chez elles. Le Gouvernement a indiqué qu'aucune assistance des Nations Unies n'était requise pour les déplacements rapportés dans la province-frontière du nord-ouest et le Balouchistan. Toutefois, l'équipe de pays des Nations Unies se tient prête à apporter son assistance si besoin est. Les DI ont trouvé refuge auprès de familles élargies. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 000 personnes sans terre restent déplacées et vivent dans des camps de fortune suite au tremblement de terre ; la cellule de secours provisoire GOP/ERRA espère pouvoir mettre en œuvre des solutions durables au cours de l'été 2008. Le nouveau Gouvernement du Pakistan a déclaré que la résolution pacifique et négociée des conflits et de l'insurgence dans les zones touchées de la province-frontière du nord-ouest et du Balouchistan constituait une priorité et a entamé des négociations. Cette approche devrait permettre aux DI de rentrer chez eux. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget pour les déplacés internes*			Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
		Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Fédération de Russie					
18 759 – 159 000 (HCR 159 000)	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR est l'agent chef de file pour les secteurs de la protection et des abris dans le cadre du Plan de travail provisoire interinstitutionnel pour le nord du Caucase. 	<u>BA</u> 15 609 817 Budget DI dans BA de 4 000 001	<u>BA</u> 13 415 656 Budget DI dans BA de 3 325 502	<u>BA</u> 12 515 585 Budget DI dans BA de 2 830 197	Partenariats clés : UNCT, ECHO, SDC et participants au plan de travail provisoire interinstitutions pour le nord du Caucase.
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> Dès janvier 2006, un plan de travail provisoire interinstitutions pour le nord du Caucase a remplacé l'ancien processus d'appels consolidés pour la Tchétchénie et les républiques voisines. Le nouveau mécanisme s'attaque à un éventail plus large de questions et se concentre sur les programmes de relèvement et de développement dans la région. Le HCR est l'agence chef de file pour les activités liées aux abris et à la protection. Si les interventions humanitaires restent nécessaires, l'accent de l'opération du HCR au nord du Caucase s'est déplacé vers le plaidoyer, la création de capacités des autorités et du corps judiciaire local ainsi que les efforts pour intégrer la population déplacée résiduelle de Tchétchénie en Ingouchie ne pouvant ou ne voulant rentrer. Les priorités consistent à protéger et à assister les DI et les rapatriés, travailler avec les acteurs du développement sur la réintégration et le développement et créer des partenariats avec les parties prenantes spécialisées dans la protection des droits humains. Depuis juillet 2006, la diminution de la phase de sécurité des Nations Unies du niveau V à IV en Tchétchénie a été mise en œuvre. Une présence permanente des Nations Unies à Grozny n'a néanmoins pas été établie bien qu'elle puisse améliorer la coordination et le suivi d'un large éventail d'activités au bénéfice des DI et des rapatriés en Tchétchénie. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> En mars 2008, le Coordonnateur des secours d'urgence, sur le conseil de l'UNCT, a décidé de supprimer le poste de Coordonnateur humanitaire dans le pays. Si l'établissement d'une présence permanente du HCR est autorisé en Tchétchénie, et que davantage de retours depuis l'étranger deviennent possibles selon l'évolution de la situation, le HCR pourrait avoir besoin de personnel et de ressources supplémentaires pour élargir ses activités. En 2008-2009, les activités connaîtront un déplacement des priorités depuis l'assistance humanitaire vers la protection, y compris l'orientation juridique et la création de capacités. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Serbie, y compris le Kosovo (et le Monténégro jusqu'à décembre 2006)					
247 500 (y compris 206 000 DI enregistrés en Serbie plus 20 000 Roms non enregistrés déplacés en Serbie et 21 000 DI au Kosovo)	<ul style="list-style-type: none"> • .Facilitation des retours volontaires de DI au Kosovo et autres solutions durables. • Assistance humanitaire de base aux DI les plus vulnérables dans des logements collectifs • Projets d'autosuffisance, appui psychosocial et cas de violence sexuelle et sexiste référés • Fourniture de conseils juridiques et établissement de papiers pour faciliter l'accès aux droits et réduire le risque d'apatridie • Renforcer la préparation aux situations d'urgence 	<u>BA</u> 25 000 000 Budget DI dans AB	<u>BA</u> 20 956 649 (n'inclut pas le Monténégro) Budget DI dans AB	<u>BA</u> 19 054 388 Budget DI dans AB	Le rôle du HCR eu égard aux DI du Kosovo dans la sous-région s'articule sur une requête du Secrétaire général des Nations Unies. Les partenariats clés établis avec la CE, BPRM, DFIDF et le PNUD ainsi qu'avec toutes les autorités aux niveaux municipal et local.
Actualisation 2006-2007 <ul style="list-style-type: none"> • La situation au Kosovo n'a pas permis de retours à grande échelle en raison de la situation précaire des minorités, des conditions de sécurité et des incertitudes concernant son statut. Le HCR a facilité les retours au Kosovo sur une base strictement volontaire mais après un record enregistré pour les retours de minorités en 2003 (3 008), le niveau a diminué suite aux événements violents de mars 2004. • Un accent tout particulier est mis sur les discussions relatives au statut concernant la situation des déplacés et leurs difficultés à rentrer. • Le manque de clarté sur la question du statut limite l'identification et la mise en œuvre de solutions durables pour les DI. • Une enquête socio-économique sur les DI au Kosovo a été menée à bien en coopération avec le DFID, le PNUD et la Bureau de statistiques de la République. • Le Représentant su Secrétaire général pour les droits humains des déplacés internes, le Dr. Walter Kälin, s'est rendu dans la sous-région dans le cadre d'une mission facilitée par le HCR à la mi-2005 et a diffusé un rapport public au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies appuyant la tentative du HCR dans ce domaine sur plusieurs années. • Les efforts de plaidoyer et d'assistance juridique en matière d'enregistrement et de fourniture de papiers aux Roms et aux groupes minoritaires déplacés ont également été renforcés pour permettre leur accès aux droits fondamentaux de l'homme et prévenir l'apatridie. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle <ul style="list-style-type: none"> • Le 17 février 2008, le Kosovo a déclaré son indépendance. Certains pays ont depuis lors reconnu le Kosovo, y compris certains pays membres de l'Union européenne. Le Conseil de sécurité des Nations Unies n'a pas reconnu cette indépendance. • Une approche plus concertée a été discutée dans le cas de nouveaux mouvements de population en provenance du Kosovo ; la préparation à la situation d'urgence a été renforcée et son niveau adéquat doit être maintenu conformément à l'évolution politique en Serbie/Kosovo. • Les retours de DI au Kosovo resteront probablement modestes ; l'option de l'intégration locale prendra le pas sur les retours. Les groupes minoritaires et les individus extrêmement vulnérables parmi la population de DI auront toujours besoin d'une protection et d'une assistance matérielle variée pour leur permettre de s'intégrer et d'avoir accès aux droits. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Somalie***					
1 000 000 (le HCR assiste quelque 438 000 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> Aider la population nouvellement déplacée moyennant des articles de secours d'urgence, y compris des matériaux d'abris et des denrées non alimentaires Renforcer la protection et améliorer les conditions de vie actuelles Promouvoir et rechercher des solutions durables Suivi des mouvements de population, établissement de profils des DI et appui des partenaires d'exécution Création de capacités des partenaires nationaux 	<u>BS</u> 4 712 603	<u>BS</u> Les activités de juillet 2007 sont incluses dans le BS juillet 2007-décembre 2008, voir budget 2008	<u>BS</u> 22 558 652 (Juillet 2007 – Décembre 2008)	L'approche modulaire a été activée. Le HCR codirige le module de protection avec l'OCHA. Le HCR et UN-Habitat dirigent conjointement le module des abris, le HCR étant le responsable des abris temporaires alors que Habitat assume la responsabilité des logements permanents.
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> En tant que responsable du module des abris, le HCR a distribué des denrées non alimentaires aux DI. Le HCR a également pris l'initiative de projets à impact rapide afin de construire un foyer de jeunes filles, des marchés communautaires et un centre d'éducation, des équipements d'assainissement, de plaidoyer, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et les droits humains. Un projet d'abris a démarré à Bossasso. Le HCR a mis en œuvre un système de recherche de mouvements de population par le biais de partenaires locaux et de membres de modules. Le HCR a participé au système de suivi de la protection lancé par le CPI. Un cadre a été développé pour la mobilisation sociale/communautaire dans les zones d'installation de DI dans l'ensemble de la Somalie. En mai 2007, les opérations d'établissement de profils de DI et des rapports ont été achevés pour Baidoa, Bossasso, Galkayo et Mogadishu. Vu l'accès humanitaire restreint, les contraintes de sécurité et les mouvements constants des communautés déplacées, le HCR a travaillé avec les partenaires du module de protection pour aider l'équipe de pays dans le cadre de l'opération de planification stratégique et d'alerte précoce. Une évaluation en temps réel de la participation du HCR à l'approche modulaire a été conduite en juillet 2007. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Des besoins humanitaires importants non couverts en raison des conditions de sécurité précaires et de l'environnement politique. Le type et la forme de l'assistance sont dictés par les conditions de sécurité. Les perspectives de paix sont meilleures avec la nomination récente d'un nouveau premier ministre de l'autorité fédérale provisoire, l'expression de bonne volonté à s'engager dans des pourparlers de paix tant avec les autorités provisoires qu'avec les membres de l'opposition sans oublier la participation active des Nations Unies et de l'Union africaine. Des discussions sont en cours au niveau du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant le déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies par rapport à une mission de maintien de la paix de l'Union africaine actuellement sur le terrain mais n'ayant pas de ressources adéquates. Le HCR continue de renforcer le réseau de suivi de la protection et les efforts de plaidoyer, s'efforce d'établir le profil de la population déplacée, de renforcer les partenariats stratégiques et de parvenir à des complémentarités entre le HCR, les institutions des Nations Unies et les ONG. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Sri Lanka					
1 000 000 (le HCR assiste quelque 438 000 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la protection • Plaidoyer pour les droits de l'homme, protection des DI touchés par le conflit (anciens et nouveaux déplacements) et des rapatriés • Développement et mise en œuvre de solutions durables pour les DI • Réponse aux besoins d'urgence, y compris abris, afin d'alléger l'impact de déplacements ultérieurs 	<u>BA</u> 8 827 990	<u>BA</u> 22 502 698 Augmentation par rapport au Budget approuvé par le Comité exécutif de 7 331 779	<u>BA</u> 18 689 342	Le HCR est l'institution chef de file du groupe de travail sur les DI et opère par le biais de mécanismes de coordination établis dans le cadre de l'UNCT et des agents centralisateurs des Nations Unies/OCHA au niveau régional. Le HCR a créé une cellule de coordination des abris et est membre du Comité consultatif pour les affaires humanitaires et travaille avec des partenaires aux niveaux gouvernemental, régional et national ainsi qu'avec les ONG.
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • On a enregistré une recrudescence de la violence et des déplacements en 2006. Le HCR y a répondu en renforçant ses programmes humanitaires, sa présence sur le terrain et son réseau de suivi de la protection. En conséquence, le HCR a conduit la campagne de plaidoyer contre le retour et le déplacement forcé, fourni des abris d'urgence et des denrées non alimentaires à plus de 300 000 DI qui ont fui les combats, particulièrement au nord et à l'est de Sri Lanka. • Des risques importants en matière de protection et des violations des droits de l'homme ont été identifiés, rapportés et soulevés auprès des autorités nationales compétentes. En 2006 et 2007, un nombre croissant d'incidents de sécurité, y compris des meurtres, des enlèvements et le harcèlement sexuel des forces de sécurité n'ont cessé de se produire dans les villages récemment réoccupés. • En mars 2007, le HCR a intégré les critères d'âge, de genre et de diversité à Sri Lanka, ce qui fait que les perspectives de genre, d'âge ainsi que les capacités des communautés de DI sont systématiquement intégrés dans la planification stratégique, les interventions de protection et d'assistance pour les DI et les réfugiés à Sri Lanka. • Le HCR à Sri Lanka poursuit une stratégie à trois volets concernant les DI : 1) protection des DI du fait d'un conflit et des rapatriés ; 2) réponse d'urgence ; et 3) développement et mise en œuvre de solutions durables pour les DI. • L'accès à la protection nationale s'est amélioré et les violations des droits humains, y compris les restrictions au mouvement, ont été corrigés moyennant un appui au Gouvernement au niveau de l'enregistrement des DI, en aidant les DI dans la demande de papiers d'identité et en fournissant une aide juridique aux DI. Des orientations ont été données au Gouvernement sur le traitement des personnes déplacées et sur le maintien du caractère civil des sites de DI. Le HCR a également fourni des principes directeurs aux militaires pour prévenir les retours prématurés. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement a mis un terme à l'accord de cessez-le-feu de 2002 en janvier 2008 et après avoir pris le contrôle de l'est du pays, concentre ses activités militaires dans le nord. • Les premiers défis sont l'accès humanitaire, une population en mouvement, la sécurité et des moyens d'existence sûrs pour les rapatriés. • A mesure que les affrontements se poursuivent, la situation en matière de sécurité et de droits humains dans le nord et dans certaines régions de l'est de Sri Lanka reste précaire et se détériore. • La situation à l'est se stabilise, les retours se produisent, les élections municipales de Batticaloa se sont tenues en mars 2008 pour la première fois en 14 ans et des élections provinciales sont prévues pour le 10 mai 2008. Toutefois, le nombre de rapports de violation des droits humains ne diminue pas. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Soudan – Sud Soudan et Etat du Nil bleu					
5 355 000 (Chiffre total pour le Soudan incluant le Darfour et Khartoum) 165 000 pour l'Etat du Nil bleu	<ul style="list-style-type: none"> Assister de façon ponctuelle comme le veut le processus de retour organisé des DI en provenance du nord et du sud du Soudan. Superviser le retour et les processus de réintégration ainsi que les préoccupations de protection. Créer les conditions propices au retour et inclure les DI dans le cadre des communautés de retour bénéficiant des interventions du HCR pour appuyer une réintégration précoce (suivi de la protection, projet de réintégration fondée sur la collectivité, amélioration des services de base). Renforcer le plaidoyer avec les autorités et établir des capacités et des mécanismes pour régler les problèmes. 	<u>BS</u> <u>(KRT/Kassala)</u> 2 659 546	<u>BS</u> <u>(KRT/Kassala/Nil bleu)</u> 3 180 00 compris dans le BS pour le Sud-Soudan	<u>BS Sud-Soudan</u> Retour et réintégration des réfugiés soudanais et des DI 63 091 714	<p>Au Sud du Soudan et dans l'Etat du Nil bleu, l'engagement du HCR auprès des DI s'appuie sur la requête et les échanges entre le HCR, le HC/RC et le Gouvernement du Sud-Soudan qui assigne des responsabilités globales (protection, retour et réintégration des DI et des réfugiés rapatriés) dans l'Equatoria de l'ouest, l'Equatoria de l'est et l'Etat du Nil bleu. Toutefois, la priorité du HCR a été le retour des réfugiés ; les situations de DI ont été envisagées dans la mesure où elles coïncident avec les zones de retour marquées et où elles n'ont pas d'incidence sur la disponibilité de ressources.</p> <p>Dans l'Etat du Nil bleu, le HCR préside le Groupe de travail sur la protection et est l'agent centralisateur pour le secteur de la protection et des droits humains au sein du plan de travail. Dans le sud, le HCR préside ou co-préside (normalement avec l'UNMIS) les groupes de travail sur la protection présents dans les différents Etats. La responsabilité régionale globale dans le Sud-Soudan est assignée à l'UNMIS, le HCR étant le co-président.</p>
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux problèmes des DI lorsque le demande le Coordonnateur résident (Mouvement de retour des DI à Bor Dinkas en 2005-2006) ou conformément aux responsabilités confiées par le RC/HC (par exemple appui au retour des 2 903 DI dans l'Etat du Nil bleu en 2007). Enregistrement des DI (Nil bleu et Bor Dinkas) ; appui technique à l'enregistrement ailleurs sauf à Khartoum et dans le sud. Renforcement du processus décisionnel pour les DI moyennant les visites « visant à se rendre compte de la situation », appui aux campagnes d'information et communication des évaluations de profils des régions de retour. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<u>Sud-Soudan</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Depuis la signature de l'accord de paix global, environ 1,8 million de DI sont rentrés, auxquels il convient d'ajouter plus de 280 000 réfugiés (presque 133 000 réfugiés assistés par le HCR à la mi-mai 2008). La plupart de ces retours se sont produits spontanément alors qu'environ 75 000 DI sont rentrés au Sud-Soudan par le biais d'un processus de retour organisé appuyé par les autorités (HAC/SSRRC), par les institutions des Nations Unies et l'OIM. Ces retours ont été jugés volontaires mais l'absence ininterrompue de services de base dans les régions rurales a une incidence négative sur le rythme actuel des retours. On a également enregistré des mouvements secondaires vers Khartoum ainsi qu'une concentration de réfugiés dans les principaux centres urbains du Sud-Soudan. Au cours du premier trimestre de 2008, les autorités de l'Etat et le Gouvernement du Sud-Soudan ont ouvertement préconisé le retour vers le sud, conformément au recensement et au processus électoral. Malgré les ressources mobilisées par ces autorités pour appuyer le processus de retour (transport) une attention adéquate n'a pas toujours été accordée à la capacité d'absorption dans les régions de retour. La communauté internationale a été sollicitée pour combler les lacunes. Toutefois, des affrontements interethniques localisés, des tensions pour des ressources rares ou des conflits fonciers hypothèquent le retour viable vers le sud. Les femmes et les enfants sont encore plus exposés aux conséquences de l'absence de services de base (particulièrement la santé et l'éducation) dans les régions de retour. Les institutions de l'Etat, particulièrement le corps judiciaire, les structures d'application de la loi et les autorités foncières doivent être renforcées pour fournir une protection, une assistance et un accès aux secours juridiques pour la population rapatriée. 					

- Des activités de protection et d'assistance sont indirectement fournies aux DI qui rentrent – au sein d'une population dans les régions de retour marquées où le HCR conduit de nombreuses activités de réintégration précoce – ou sur une base ponctuelle. Les DI qui rentrent sont inclus dans les activités de conscientisation en matière de suivi, de protection, de prise de conscience de la protection communautaire et dans les projets de réintégration fondés sur la collectivité dans les régions où les retours sont nombreux.
- Le HCR s'efforce de construire des partenariats avec les acteurs du développement au Sud-Soudan pour faciliter la transition des secours au relèvement, particulièrement dans le domaine foncier. Toutefois, davantage d'efforts concertés sont nécessaires pour intégrer les projets de développement à plus long terme dans des secteurs cruciaux tels que l'infrastructure, l'éducation, le logement, les moyens d'existence, l'emploi et la création d'institutions.

Etat du Nil bleu

- Depuis 2008, les retours de DI dans l'Etat du Nil bleu incombent directement aux autorités mais dans le cadre des responsabilités qui lui sont assignées, le HCR peut apporter son appui au retour de groupes spécifiques qui ont demandé une assistance à cette fin (par exemple les DI d'ethnie Mabaan de l'Etat du Nil bleu vers l'Etat du haut Nil).
- Le suivi de la protection et l'évaluation participative dans les zones de déplacement ainsi que dans les zones de retours marqués (réfugiés et DI) restent prioritaires, de même qu'une évaluation et le plaidoyer pour attirer l'attention sur les défis de réintégration et accroître la présence d'acteurs et de projets appuyant les efforts des autorités locales dans ces régions. Les DI qui rentrent dans l'Etat continueront d'être assistés dans le cadre de l'approche communautaire adoptée pour diriger les activités de réintégration précoce du HCR dans les régions de retours marqués, particulièrement dans la région méridionale de l'Etat.

Nombre de déplacés internes dans le pays	Budget pour les déplacés internes*				Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Soudan - Khartoum					
Estimé à 1,2 million (estimation de l'UNCT de mars 2008)	<p>Dans le cadre d'une intervention concertée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement mieux orienté vers la protection en créant des capacités au niveau des communautés locales et au niveau des autorités afin d'identifier les/de répondre aux risques en matière de protection. • Contribuer à la recherche de solutions durables, particulièrement l'appui du principe du choix volontaire de rentrer. • Appuyer les groupes ayant des besoins spécifiques, particulièrement les femmes et les enfants vulnérables, également moyennant des possibilités de subvenir à ces besoins afin de diminuer les risques de protection. • Assurer les activités de coordination de la protection dans le cadre du PWG et direction sectorielle dans le cadre du plan des Nations Unies. 	Voir plus haut.	Voir plus haut.	Voir plus haut.	<p>A Khartoum, l'engagement du HCR a initialement pris la forme d'une action exclusive dans le cadre du retour des DI au Sud-Soudan, conformément à la requête du HC/RC et du Gouvernement du Sud-Soudan. En 2005, toutefois, le Coordonnateur des secours d'urgence a demandé une participation plus marquée du HCR dans le cadre du déplacement à Khartoum. La stratégie est devenue plus globale et ne s'est pas concentrée seulement sur le processus de retour où le rôle de coordination de l'UNMIS et le rôle logistique de l'POIM prévalent (enregistrement et transport). Depuis 2006, le HCR préside le groupe de travail sur la protection de Khartoum et est devenu l'agent centralisateur régional pour le secteur de la protection et des droits humains dans le cadre du plan de travail (région Khartoum/Nord).</p> <p>Au niveau national, le HCR est membre du groupe stratégique clé de protection présidé par l'UNMIS.</p>
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention et assistance dans les sites de DI de Khartoum et direction du secteur de la protection ainsi que du Groupe de travail chargé de la protection. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du HCR auprès des DI envisage de façon plus holistique la protection au cours du déplacement et des solutions durables en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les enfants vulnérables. • La situation à Khartoum reste une situation atypique au plan urbain et du fait de son caractère prolongé, où coexistent des dimensions humanitaires et des défis de plus en plus considérables au niveau du développement ce qui requiert une attention accrue en matière de stratégie de réduction de la pauvreté ciblant les populations déplacées ainsi que les fractions les plus pauvres de la population urbaine. L'absence de données fiables (1,2 million de DI selon les dernières estimations de l'UNCT) les mouvements fluides et les populations mixtes relevant de divers acteurs de protection (DI, migrants économiques, pauvres) accroissent la complexité de l'intervention. Le HCR, à l'aide de ses trois partenaires est actif dans sept principales régions où se concentrent les DI (couvrant plus de 800 000 personnes). • Plusieurs défis liés aux DI sont liés au développement urbain global de Khartoum (politique foncière et logement forcé) ainsi qu'aux lacunes graves au niveau des services essentiels dans les domaines où se concentrent les DI et les pauvres (particulièrement le logement public, la santé, l'éducation et d'autres infrastructures). L'absence de possibilités d'autosuffisance engendre le recours à des activités parallèles néfastes et accroît les risques de protection, particulièrement pour les femmes (harcèlement, exploitation, détention en raison d'activités illégales) et les enfants (négligence, abandon, phénomène des enfants des rues). D'autres défis de protection sont liés au système d'ordre public ainsi qu'à l'accès à la justice. • En raison de l'attention et du financement décroissants, ainsi qu'à la perception de la nature de plus en plus liée au développement, des défis qui se posent à Khartoum, le nombre d'acteurs humanitaires opérationnels diminue et n'est pas adéquatement compensé par une présence et une attention des institutions chargées du développement. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Soudan - Darfour					
1,8 million	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à un environnement plus sûr dans les sites de DI. • Renforcer les mécanismes de protection et accroître la capacité visant à répondre aux besoins spécifiques dans les camps et les zones rurales. • Appuyer la création d'un environnement propice au retour volontaire dans des conditions de sûreté et de dignité afin de réduire les risques de nouveaux déplacements. Appuyer le Gouvernement moyennant des activités de développement de capacités visant à renforcer l'assistance humanitaire. 	<u>BS Darfour</u> 18 536 425 (inclut également le budget d'assistance aux réfugiés)	<u>BS Darfour</u> 19 739 131 (inclut également le budget d'assistance aux réfugiés)	<u>BS Darfour</u> 40 307 298 (inclut également le budget d'assistance aux réfugiés)	Les responsabilités du HCR au Darfour se sont limitées à l'ouest du Darfour mais le HCR renforce ses activités au nord et au sud. A l'ouest du Darfour, le HCR préside le groupe de travail sur la protection à El Geneina et Zalingei. Le HCR co-préside également de groupe de travail sur la violence liée au genre avec l'UNFPA et est l'agent centralisateur pour la protection et les droits humains du plan de travail de Darfour. Le HCR préside le module CCCM à l'ouest du Darfour. Au nord et au sud du Darfour, le HCR a repris la présidence du secteur de la protection à l'UNMIS. Cette initiative fait suite à la requête du Secrétaire général d'octobre 2004.
<p>Actualisation 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection moyennant une présence, le suivi de la protection à l'ouest du Darfour et des projets de réhabilitation fondée sur la collectivité dans les zones de retour de DI. <p>Projections 2008-2009 et analyse situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le HCR reprendra le secteur de la protection à l'UNMIS et intégrera graduellement les questions relatives à la coordination des camps auparavant confiées à l'OCHA au nord et au sud du Darfour. Cela requiert l'appui de toutes les parties prenantes, y compris les interlocuteurs gouvernementaux. • Malgré la signature de l'accord de paix du Darfour, le conflit se poursuit parallèlement à l'escalade de la violence entre le Tchad et le Soudan. En conséquence, on enregistre de nouveaux déplacements ainsi que des déplacements secondaires internes. • Conformément à la résolution 1769 du Conseil de sécurité des Nations Unies, une force hybride Union africaine/Nations Unies (UNAMID) a été approuvée pour le Darfour mais elle n'est pas suffisamment équipée en ressources humaines et matérielles pour s'acquitter de façon efficace de son mandat. • Les conditions de sécurité précaires ont gravement entravé l'accès humanitaire au Darfour. Dans cette situation, le HCR coordonne les efforts de protection et de gestion des camps et maintient un dialogue régulier avec les autorités nationales et l'UNAMID. Des visites sur le terrain sont également effectuées dans la mesure du possible afin d'évaluer les conditions humanitaires réservées aux populations concernées et afin de suivre les mouvements. Des activités d'assistance matérielle et de réhabilitation communautaire (secteur de l'eau, de la santé, de l'éducation et des abris) sont également mises en œuvre. 					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.-	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Ouganda***					
1,3 million (Appel du HCR) de personnes restent déplacées ; quelque 409 000 dans les camps de transit ; plus de 900 000 vivent dans 187 camps, y compris 300 000 déplacés en raison des inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la protection. • Faciliter les retours. • Améliorer les conditions et les services dans les camps et élargir les activités de CCCM à tous les camps. • Superviser les retours. • Plaidoyer et formation. • Création d'infrastructures pour faciliter les retours 	<u>BS</u> 8 386 699 Opérations en faveur des DI	<u>BS</u> 10 993 835	<u>BS</u> 15 443 000	L'approche modulaire a été officiellement adoptée en janvier 2006. Le HCR dirige le module de protection qui incluait initialement le CCCM. Depuis le début de 2007, le CCCM est un module distinct sous l'égide du HCR.
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de quatre bureaux, augmentation du personnel de protection sur le terrain et à Kampala. • La cessation des hostilités entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a encouragé le retour d'environ 986 000 DI. Ces retours ont été aidés par la mise en œuvre de 67 projets à impact rapide ainsi que par la fourniture de matériel d'abris aux ménages particulièrement vulnérables. • Priorités : plaidoyer pour la liberté de mouvement ; établissement d'équipes de protection interinstitutions sur le terrain ; suivi de la protection dans les camps et les régions de retour ; formation d'un corps de police nouvellement recruté en matière de droits humains et de droit humanitaire ; fourniture d'un équipement de communication et de bicyclettes aux personnels de la police locale ; amélioration des voies d'accès primaires et secondaires dans les régions ; et développement du recueil et de l'échange d'informations. • En août 2007, le HCR a organisé un atelier de formation en matière de fermeture de camps, réhabilitation et retrait afin de proposer et mettre au point une stratégie détaillée de retrait dans les camps (y compris les leçons tirées, les formes de fermeture de camps, etc.). Cela a abouti à un plan de fermeture des camps. A fin 2007, 96 camps fonctionnaient dans le cadre des modules CCCM. • Une évaluation en temps réel de la participation du HCR à l'approche modulaire en Ouganda a été achevée en août 2007. • Des précipitations particulièrement abondantes en 2007 ont engendré des inondations dans un certain nombre de régions de l'est et du nord de l'Ouganda. La planification interinstitutions pour la réponse humanitaire s'est fondée sur le chiffre de 300 000 personnes touchées par les pluies torrentielles et les inondations. L'appel d'urgence pour les inondations en Ouganda s'est établi à 41 millions de dollars E.-U. et le HCR a accepté de diriger le module de protection pour éviter la création de deux modules de protection : l'un pour les DI du fait du conflit et l'autre pour les personnes déplacées du fait de la catastrophe naturelle dans la mesure où le déplacement se produisait dans la même région. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives de résoudre le conflit ancien au nord de l'Ouganda sont toujours prometteuses dans le cadre des pourparlers de paix actuels entre le Gouvernement et le LRA. • Les conditions dans les camps, tant les permanents que ceux de transit, sont au-dessous du niveau minimal dans la mesure où on enregistre des pénuries de vivres, d'abris et de services sociaux. • Le suivi de protection dans les camps et les régions de retour continuera d'être effectué pour améliorer la fourniture d'une assistance humanitaire et identifier des solutions durables. Il est prévu de lancer un système d'informations géographiques et une base de données de suivi pour faciliter le recueil et l'analyse des données. L'un des moyens d'y parvenir sera l'organisation de campagnes d'information de masse. Des dispensaires d'aide juridique supplémentaires seront établis ainsi que d'autres projets communautaires afin de permettre un retour viable. • Avec l'amélioration des conditions de sécurité, on escompte le retour de 500 000 personnes sur leur lieu d'origine. Le HCR se concentre sur la formation à la protection des DI auprès des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux participant à l'opération en faveur des DI afin de dispenser à la police des compétences leur permettant de prévenir et de sanctionner les activités illégales. • A mesure que les retours se concrétiseront, la transformation des camps, avec la population déplacée résiduelle, en communautés viables est cruciale, et comprendra la démolition des huttes, le rebouchage des latrines, la réhabilitation des terres, etc. • L'accent sur l'ancrage des retours moyennant la construction de routes communautaires, la réhabilitation des communautés, les interventions de WATSAN et l'appui à la création de moyens de subsistance. 					
La stratégie 2008-2009 a été élaborée sur la base du cadre de solutions durables (Brookings Institute).					

Budget pour les déplacés internes*					
Nombre de déplacés internes dans le pays	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
Yémen					
30 000 – 35 000	<ul style="list-style-type: none"> • Protection, suivi et coordination • Le HCR dirige le groupe de travail sur la protection • Fourniture d'une information actualisée sur les DI concernés • Services juridiques • Etablissement de profils des DI • Création de capacités des fonctionnaires gouvernementaux • Distribution d'articles non alimentaires et d'abris d'urgence et semi-temporaires • Services communautaires y compris activités liées au VIH 	<u>BA</u> 5 168 295 Budget DI dans budget BA	<u>BA</u> 4 755 782 Budget DI dans budget BA	<u>BA</u> 6 713 913 <u>BS</u> 7 631 132	Le HCR dirige le groupe de travail sur la protection. En mai 2007, sous l'égide du Coordonnateur résident, une mission conjointe d'évaluation des besoins avec l'UNICEF, le PAM et l'OMS a été conduite. Cette mission a permis d'allouer 3,1 millions du CERF (2,2 millions pour le PAM et 900 000 pour les HCR).
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> • En octobre 2007, la situation est devenue plus précaire ce qui a engendré le déplacement de milliers de personnes. Alors que les discussions devaient reprendre entre les deux parties au début de 2008, la délégation de Qatar réserve encore sa participation. • La plupart des DI sont hébergés chez des amis ou des proches dans le Gouvernorat de Sa'ada, y compris la ville de Sa'ada (capitale), et dix pour cent supplémentaires ont fui vers les camps de DI établis autour de la capitale. • Le Gouvernement yéménite a invité tous les acteurs humanitaires à aider les DI au plan de l'aide alimentaire, des abris, de l'aide aux ménages et de la fourniture de services de santé publique. En réponse, le HCR, en coordination avec les membres de l'UNCT et de la Société du Croissant-Rouge yéménite, a pris les mesures suivantes : a) ouverture d'un bureau à Sa'ada en octobre 2007 ; b) participation à des enquêtes avec le PAM soulignant les besoins et les lacunes dans le domaine de la protection, les abris temporaires et d'urgence, et la gestion des camps. Plusieurs lacunes ont été identifiées dans les domaines des papiers, de la sécurité dans les camps et sur le lieu d'origine, du retour sûr et volontaire, des gens sans terre, de l'accès aux soins de santé et à l'école ; c) fourniture d'un appui au Croissant-Rouge yéménite en matière de gestion des camps ; d) distribution de tentes aux DI aux fins d'abris d'urgence et de classes pour les filles ; et e) organisation d'ateliers de conscientisation sur la protection sur le terrain afin de mieux faire prendre conscience des problématiques aux autorités et aux ONG nationales. • En 2007, le HCR a signé un accord-cadre national avec le Croissant-Rouge yéménite pour un appui et la création de capacités. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> • Une mission conjointe d'évaluation a identifié les problèmes les plus urgents, soit l'alimentation, les abris et la protection tout en notant que les besoins en matière d'éducation et de santé nécessitaient une réponse rapide. • Les autorités ont détaché un de leurs fonctionnaires pour travailler en étroite collaboration avec le HCR et ont organisé des réunions de coordination tous les 15 jours. • Le HCR supervisera toutes les activités et se fondera sur l'information donnée par le Croissant-Rouge yéménite pour les activités et l'assistance dans les régions se trouvant en dehors de la région sécurisée par les Nations Unies. • Le HCR continuera de poursuivre les discussions avec l'UNCT pour élaborer une stratégie afin de travailler avec toutes les parties au conflit. • Un personnel de protection, de programmes et d'abris sera déployé pour appuyer les activités et élaborer un plan d'action détaillé. 					

Nombre de déplacés internes dans le pays	Budget pour les déplacés internes*				Modules, secteurs, groupes de travail et partenariats clés
	Interventions clés du HCR	Budget 2006 en dollars E.-U.	Budget 2007 en dollars E.-U.	Budget 2008 en dollars E.-U.	
Zimbabwe***					
570 000					L'approche modulaire a été officiellement adoptée en mars 2008. Les modules de protection, CCCM et d'abris d'urgence n'ont pas été activés. Un groupe de travail sur la protection a été établi au cours du deuxième semestre de 2007 avec une présidence tournante.
Actualisation 2006-2007					
<ul style="list-style-type: none"> Le chiffre de 570 000 personnes est l'estimation initiale concernant les sans abris aux termes de l'opération Murambatsvina en 2005. Très peu de ces personnes ont depuis lors trouvé une solution durable. Ce chiffre n'inclut pas les anciens travailleurs agricoles déplacés du fait du programme de réforme foncière accélérée, les mineurs se trouvant sans abris du fait de l'opération Chikorokoza Chapera fin 2006-début 2007 ; les personnes qui avaient initialement bénéficié de la distribution de terres en vertu du programme de réforme foncière mais qui ont depuis lors été expulsés des terres où ils s'étaient réinstallés ; et les personnes déplacées suite aux attaques ciblées dont elles ont fait l'objet pour des raisons politiques. 					
Projections 2008-2009 et analyse situationnelle					
<ul style="list-style-type: none"> La situation au plan économique, politique et sécuritaire est très précaire, surtout depuis les élections. L'avenir reste incertain. Le HCR suit de près la situation et collabore avec l'UNCT. 					

Structure d'appui modulaire globale 2008

Module et autre appui technique	Activation modulaire (pour les modules dont la responsabilité globale est assumée par le HCR)	1^{er} janvier 2008 – 31 décembre 2008¹ Budget en dollars E.-U.	Activités planifiées pour 2008
Protection	République centrafricaine, Tchad, Colombie, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ethiopie, Kenya, Libéria, Somalie et Ouganda	4 544 158 ²	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérimentation sur le terrain du Manuel pour la protection des DI ➤ Elaboration et application des instruments et normes de protection des DI ➤ Diffusion des bonnes pratiques sur le terrain ➤ Examen de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité/Conseils aux opérations de terrain ➤ Etablissement de profils de DI ➤ SURGE / ProCap/ Déploiement sur le terrain ➤ Production des principes directeurs en matière de VIH/sida ➤ Amélioration de la gestion de l'information moyennant l'examen et l'actualisation du site web PCWG ➤ Elaboration et mise en œuvre des programmes d'apprentissage en matière de protection
Abris d'urgence	Tchad, République démocratique du Congo, Kenya, Liban, Libéria, Mozambique, Pakistan, Philippines, Somalie et Yogyakarta/Indonésie	1 640 634	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stockage et entretien des matériaux d'abris d'urgence et des denrées non alimentaires pour 500 000 bénéficiaires ➤ Etablissement d'un système de traçage des denrées non alimentaires ➤ Elaboration et diffusion des normes et indicateurs ➤ Diffusion des meilleures pratiques ➤ Développement du fichier/formation des responsables de modules et des experts techniques ➤ Intégration des questions transversales dans toutes les activités modulaires
Coordination et gestion des camps	Tchad, Kenya, Libéria, République démocratique du Congo et Ouganda	2 021 026	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement de profils de DI ➤ Système de gestion de l'information pour les camps de DI ➤ Elaboration et diffusion des instruments et normes pour les camps de DI ➤ Diffusion des meilleures pratiques ➤ Formation et développement des matériaux de formation ➤ Appui sur le terrain aux opérations de DI complexes et aux nouvelles situations d'urgence ➤ Intégration des questions transversales dans toutes les activités modulaires
Sûreté et sécurité du personnel		287 500	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Application des normes MOSS dans toutes les opérations du HCR en faveur des DI ➤ Les missions d'administrateurs de la sécurité doivent établir des procédures d'opération standard pour les questions de sécurité ➤ Deux formations à la sécurité pour les conseillers de sécurité sur le terrain et les agents centralisateurs pour la sécurité

¹ Une part importante du budget de 2008 présenté ci-dessus est le report de 2007 et a trait aux activités déjà couvertes. La phase d'appel du HCR qui couvre la période 1^{er} janvier – 31 décembre est également différente de celle de l'Appel global qui couvre la période 1^{er} avril 2007- 31 mars 2008. Le Budget couvre donc les activités initialement prévues pour 2007 mais différées en raison de pénurie de fonds ainsi que du fait de nouvelles activités prévues entre le 1^{er} avril et le 31 décembre.

² Les besoins pour 2008 au titre de l'équipe consultative pour les DI sont intégrés dans les budgets pour les modules de protection, CCCM et abris d'urgence.

Structure d'appui modulaire globale 2008 (suite)

Logistique		(463 892 aux termes de l'Appel supplémentaire de 2007)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter le personnel chargé de la logistique, la formation et l'équipement d'appui pour une réponse logistique efficace pour le HCR dans son rôle de responsable de module global.
Relèvement précoce		244 575	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déplacement des priorités depuis l'élaboration d'instruments jusqu'à l'appui direct sur le terrain ➤ Promotion de la participation des ONG à la planification des secours d'urgence et à la réponse ➤ Parachèvement de la mise au point des instruments et lancement de la phase d'élaboration d'un système commun de gestion de l'information en matière de retour et de réintégration au plan des Nations Unies ➤ Poursuite du travail concernant les activités conjointes de collecte de fonds
Eau, assainissement et hygiène (WASH)		30 000	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Membre du Comité directeur de création de capacités constituant un fichier de coordonnateurs de module et d'un programme d'experts techniques ➤ Conduite d'un sous-projet visant à renforcer les conseils techniques et l'appui aux opérations de terrain ➤ Appui au développement d'instruments d'orientation pour faciliter la cohérence entre les modules WASH, CCCM, abris d'urgence, nutrition et santé
Santé		30 000	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à ce que les politiques et les principes directeurs concernent les questions relatives au déplacement ➤ Participer à l'ensemble des sous-groupes de travail ➤ Coprésider le Comité directeur du système sur le traçage de la nutrition ➤ Participer à la création des instruments d'évaluation de module
Nutrition		12 500	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer au groupe de travail pour l'évaluation de la création de capacités ➤ Travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour contribuer à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et alimentaire des DI ➤ Participer à l'élaboration d'outils et de principes directeurs et veiller à leur large diffusion ➤ Diriger la révision du programme de principes directeurs d'alimentation sélective dans les crises
Télécommunications d'urgence		1 569 450	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer l'établissement d'un réseau efficace et fiable de télécommunications interinstitutions aux fins de sécurité comprenant des activités de formation, des matériaux et une coordination
Education		30 000	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer aux réunions du module d'éducation et des sous-groupes de travail sur l'évaluation et le suivi des instruments et la délimitation des capacités ➤ Prendre part aux missions d'évaluation conjointes de modules ➤ Déployer des experts techniques dans les situations d'urgence et la création de capacités
Atelier sur les situations d'urgence (WEM)		451 780	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte tenu du rôle élargi du HCR en faveur des DI, le nombre d'ateliers sur les situations d'urgence s'est accru de 3 à 4. Les modules de WEM ont été révisés pour intégrer les DI, la réforme humanitaire et l'approche modulaire et utilisé la simulation de scénarios concernant des situations spécifiques de DI